

PROJET DE LOI DE FINANCES

Annexe 01

Statistiques

I. LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Dépenses des budgets exécutés

(opérations définitives hors FMI, FSC*, remboursements & dégrèvements)

Année	Budget de l'État			Budget de la Défense (hors pensions) (1)			Budget Défense / Budget État
	Dépenses	Recettes	Solde**	Fonctionnement	Équipement	Total	
1995	243,3	196,9	-46,3	16,0	11,4	27,4	11,3 %
1996	250,2	205,0	-45,2	16,4	11,9	28,3	11,3 %
1997	252,2	211,2	-41,0	16,2	11,6	27,8	11,0 %
1998	251,6	216,6	-35,1	16,7	10,5	27,2	10,8 %
1999	260,7	227,8	-32,8	16,7	10,5	27,2	10,4 %
2000	259,3	230,0	-29,3	16,9	10,7	27,6	10,7 %
2001	266,0	234,4	-32,1	17,0	10,8	27,8	10,5 %
2002	277,5	227,5	-49,3	17,9	11,3	29,2	10,5 %
2003	278,3	221,6	-56,9	18,4	11,8	30,2	10,8 %
2004	288,4	243,0	-43,9	18,9	12,4	31,3	10,9 %
2005	294,3	249,1	-43,5	18,9	14,3	33,2	11,3 %
2006***	269,6	230,4	-35,7	19,8	14,7	34,5	12,8 %

Sources : ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, ministère de la défense

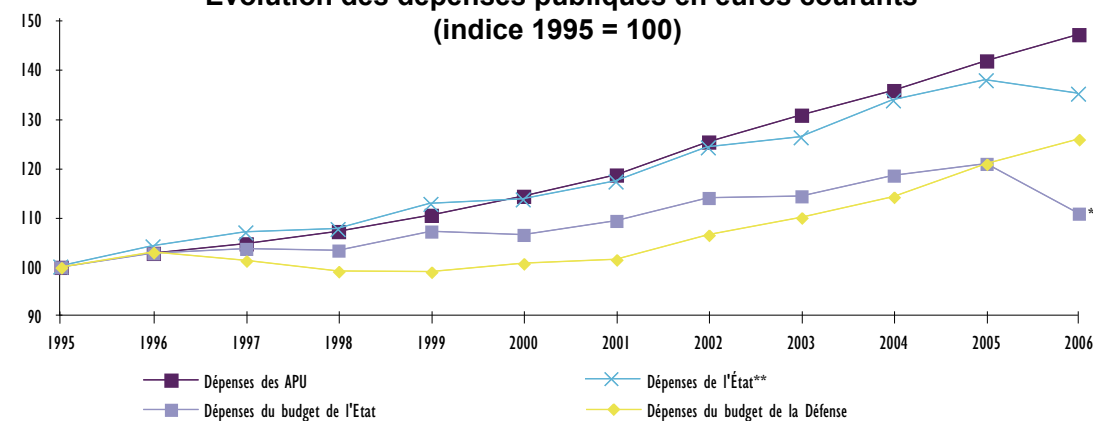
*Afin de rendre cohérentes les séries dans le temps, le Minefi les présente désormais hors fonds de stabilisation des changes (FSC).

** Le solde comprend également, en plus du solde du budget général, le solde des comptes spéciaux.

*** La mise en œuvre de la Lof a induit un changement de périmètre du budget de l'État.

(1) Reconstitution du périmètre Défense (hors anciens combattants) conformément à l'ordonnance de 1959.

Évolution des dépenses publiques en euros courants (indice 1995 = 100)



*La mise en œuvre de la Lof a induit un changement de périmètre du budget de l'État.

**Les dépenses de l'État prennent en compte la dotation globalisée de fonctionnement, les comptes spéciaux du Trésor et des cotisations sociales, en supplément des dépenses du budget de l'État.

La structure du budget de la Défense

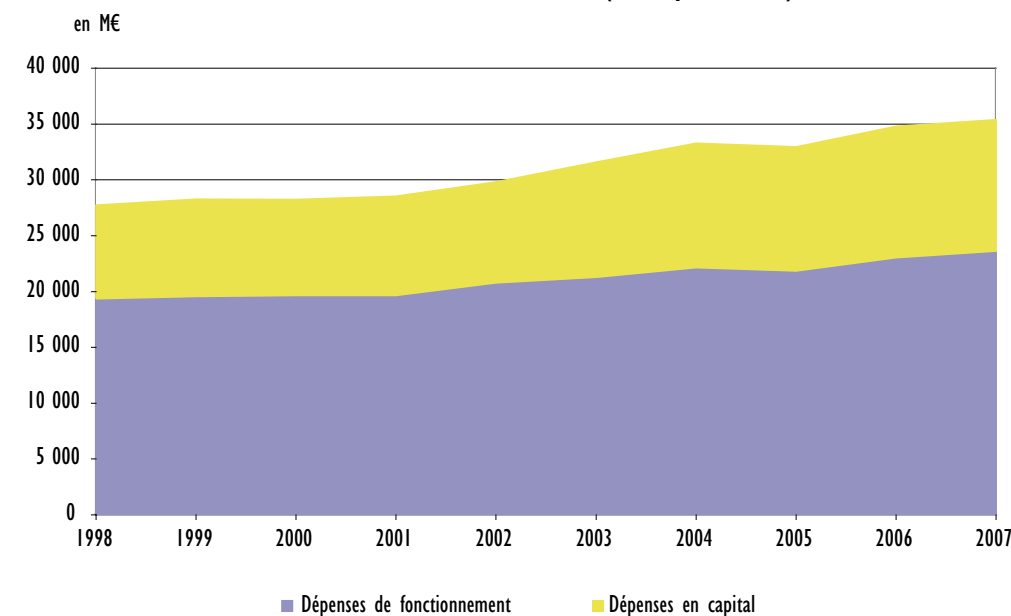
Budget de la Défense, hors pensions

Dépenses de fonctionnement et en capital - Structure Otan, loi de finances rectificative (LFR).

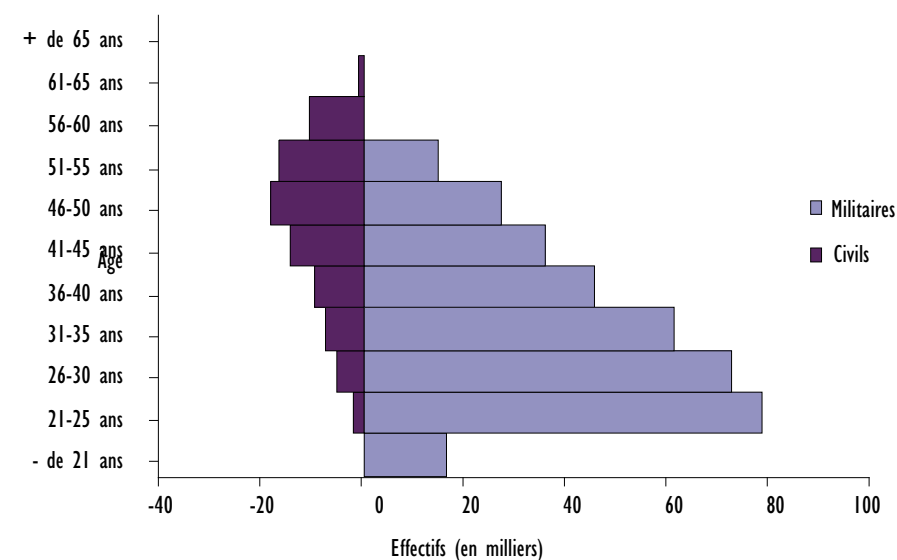
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dépenses de fonctionnement	19 368	19 564	19 646	19 645	20 781	21 300	22 160	21 867	23 052	23 632
Dépenses en capital*	8 358	8 681	8 585	8 884	9 016	10 281	11 108	11 074	11 734	11 728
Total LFR	27 726	28 245	28 231	28 529	29 797	31 581	33 268	32 941	34 786	35360

* Dépenses en capital = fabrication + études + infrastructures (soit titres 5 et 6 de l'ordonnance de 1959 hors munitions, hors entretien programmé du personnel et hors entretien programmé des matériels). La nomenclature Otan se rapproche davantage de la nomenclature Lof que celle de l'ordonnance de 1959.

Évolution de la structure du budget de Défense en structure Otan (hors pensions)



Pyramide des âges militaires / civils



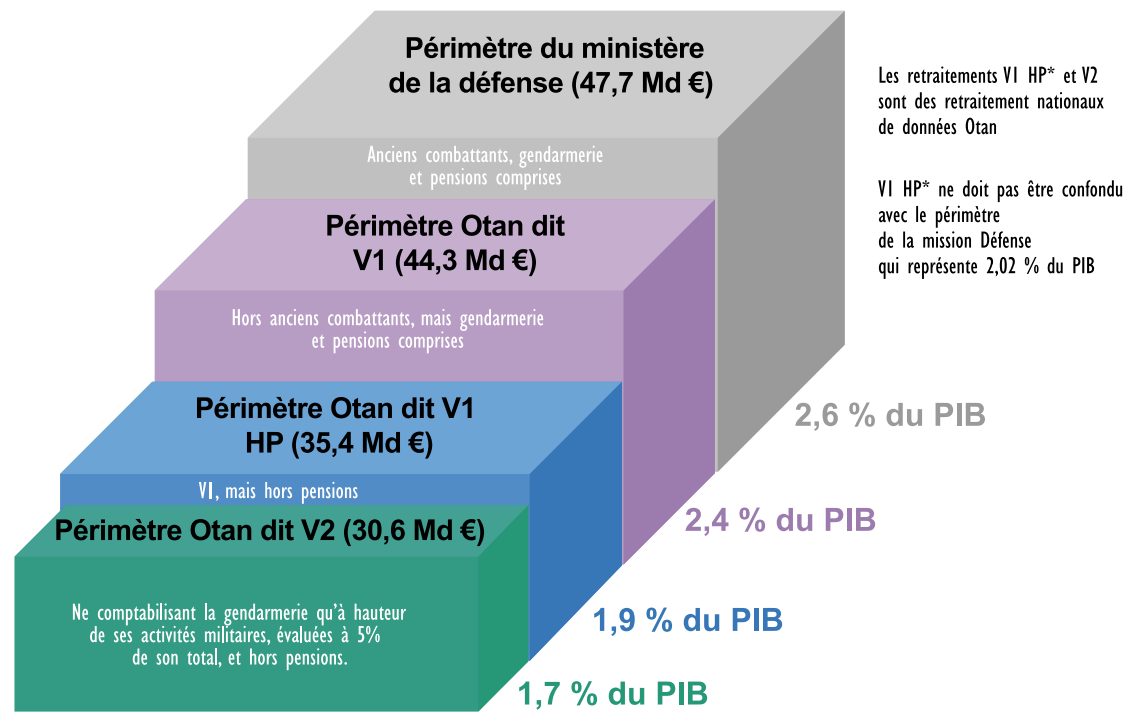
Sources : pour les militaires, les fichiers de rémunération de décembre 2006, et, pour le personnel civil, les fichiers de rémunération de juillet 2007

Champ : ensemble du personnel civil et militaire du ministère de la défense

II. COMPARAISON INTERNATIONALE

Définition des ratios d'effort de Défense

Les différents périmètres des ratios d'effort de Défense français (données LFI 2007) illustrent les difficultés d'une comparaison internationale, notamment au travers de la question des pensions.

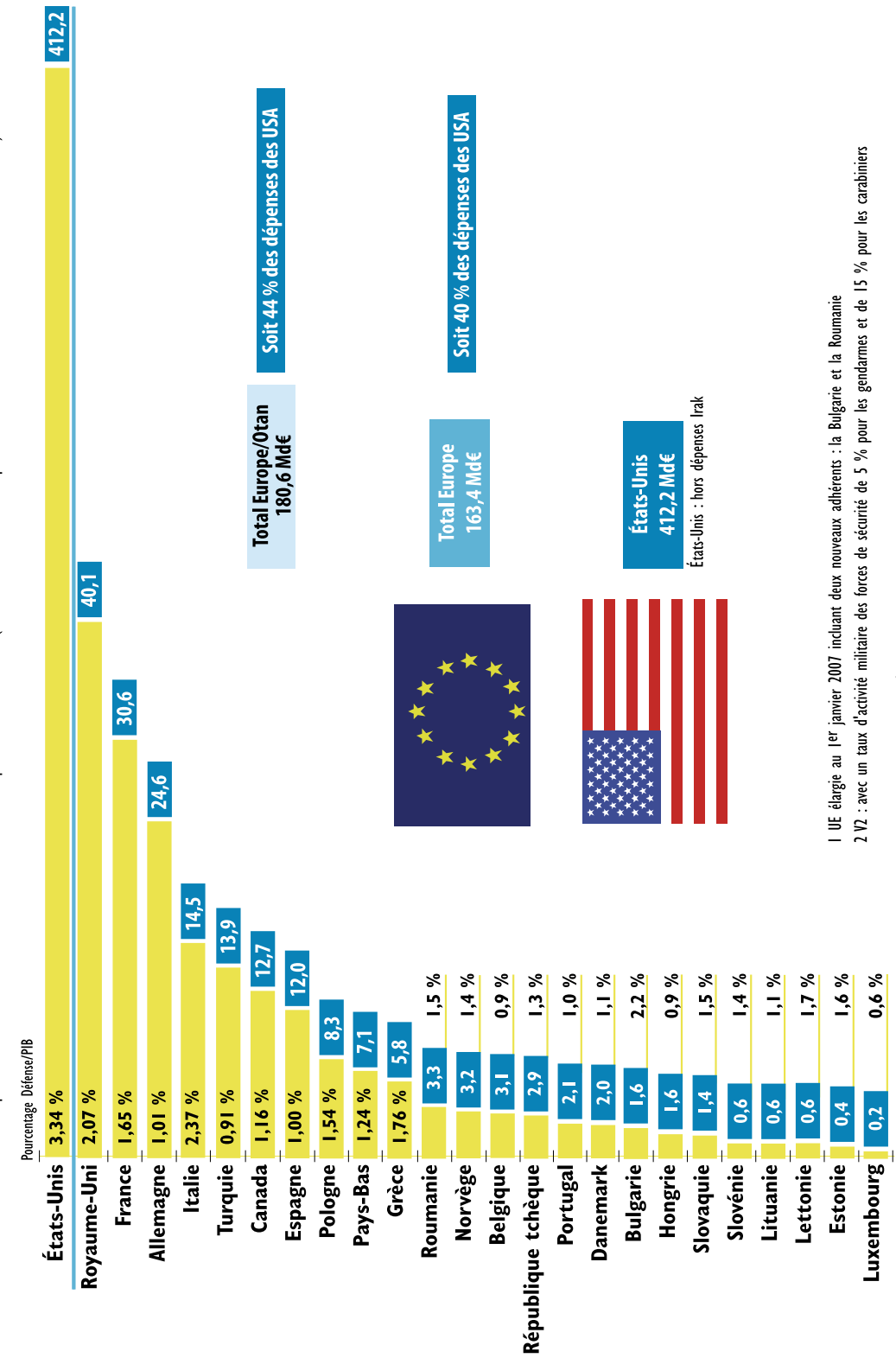


En pratique, la comparaison internationale est établie à partir du périmètre Otan dit «V2».

* Hors pensions

Budget consacré à la Défense en 2007 dans l'Union européenne¹ et l'Otan

dépenses de Défense en milliards d'euros PPA en périmètre Otan V2² (avec un taux d'activité pour les forces de sécurité en France et en Italie)

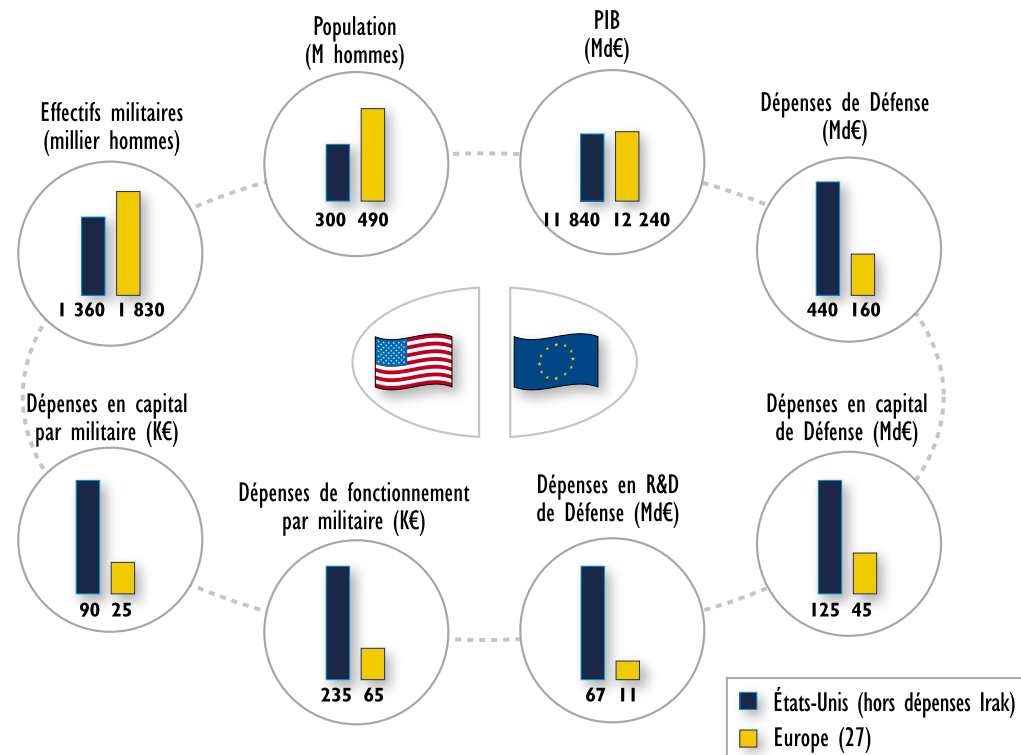


¹ UE élargie au 1er janvier 2007 incluant deux nouveaux adhérents : la Bulgarie et la Roumanie
² V2 : avec un taux d'activité militaire des forces de sécurité de 5 % pour les gendarmes et de 15 % pour les carabiniers

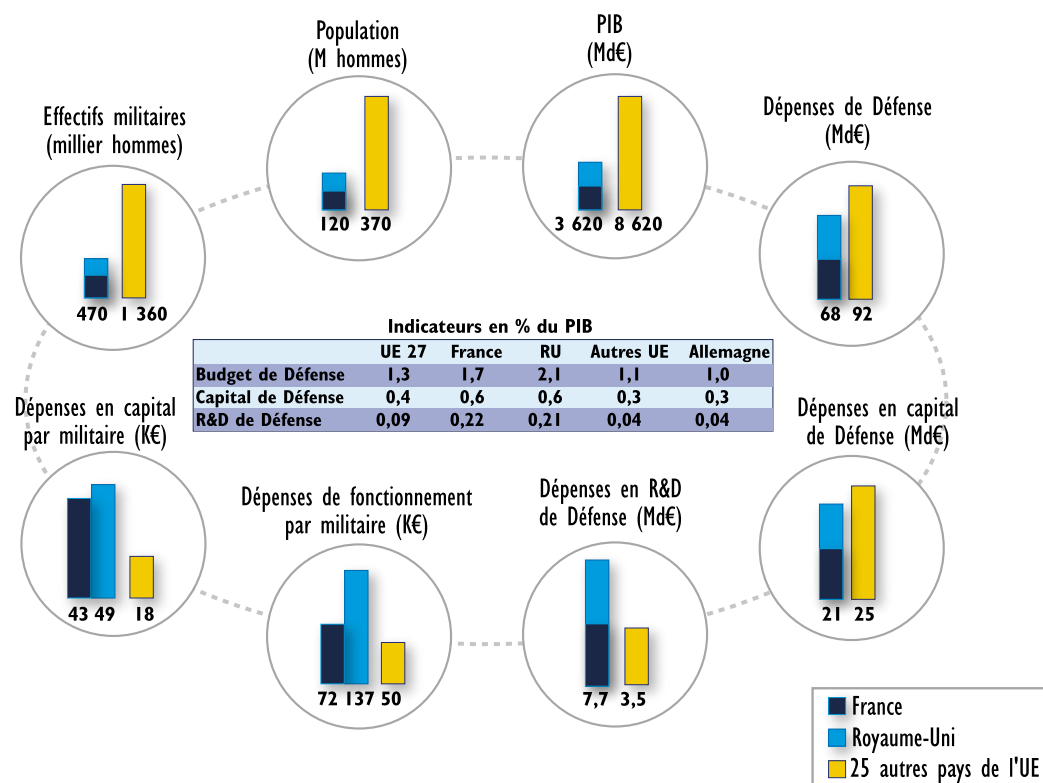
Source : Mémoire d'admission Otan - Édition juin 2007

L'asymétrie de l'effort de défense entre l'Union européenne et les États-Unis

Données constatées en 2006, Otan V2



La disparité de l'effort de Défense des pays de l'Union européenne



L'asymétrie de l'effort de Défense entre l'Union européenne et les États-Unis : tableau récapitulatif

Données 2006	États-Unis	UE à 27	Ratio USA/UE27	France + RU	France	RU	Allemagne
PIB (en M€)	11 840 198	12 243 753	1,0	3 622 706	1 782 630	1 840 076	2 297 472
Population (en M habitants)	299,4	492,3	0,6	123,1	62,9	60,2	82,6
Dépenses de Défense (en M€)	443 880	160 282	2,8	68 423	30 098	38 325	23 292
Dépenses en capital de Défense (en M€)	124 920	46 009	2,7	21 425	11 280	10 145	5 700
Dépenses de fonctionnement de Défense (en M€)	318 960	114 273	2,8	46 998	18 818	28 180	17 592
Dépenses de R&D de Défense (en M€)	67 062	11 232	6,0	7 731	3 864	3 867	985
Dépenses de Défense/PIB (en %)	3,7	1,3	2,9	1,9	1,7	2,1	1,0
Dépenses de Défense/habitant (en €)	1 483	326	4,6	556	479	636	282
Dépenses en capital de Défense/PIB (en %)	1,1	0,4	2,8	0,6	0,6	0,6	0,2
Dépenses de R&D de Défense/PIB (en %)	0,57	0,09	6,2	0,21	0,22	0,21	0,04
Effectifs globaux (civils et militaires)	1 946 900	2 317 300	0,8	656 600	346 500	310 100	294 600
Effectifs militaires	1 355 400	1 825 900	0,7	468 100	262 000	206 100	245 300
Budget de Défense par militaire (en K€)	327	88	3,7	146	115	186	95
Budget en capital par militaire (en K€)	92	25	3,7	46	43	49	23
Budget de fonctionnement par militaire (en K€)	235	63	3,8	100	72	137	72

NB : Toutes les données monétaires sont converties en parité de pouvoir d'achat de l'euro en France

États-Unis : hors dépenses Irak

France et Royaume-Uni représentent :

> 42,7 % du budget de défense de l'UE 27

> 46,6 % des dépenses en capital de défense de l'UE 27

> 68,8 % du budget de R&D de défense de l'UE 25 alors qu'ils représentent près de 30% du PIB de l'UE et un quart de la population.

Cette disparité va en s'accroissant depuis une vingtaine d'années, alors que la concordance entre France et Royaume-Uni n'est pas toujours parfaite, tant en terme industriel qu'en terme politique. En revanche, l'axe politique franco-allemand s'appuie aujourd'hui sur un déséquilibre de 1 à 2 en budget d'équipement de défense et de 1 à 4 en budget de R&D de défense.

Comparaison de l'Union européenne et des États-Unis avec les autres grandes puissances

		Union européenne	États-Unis	Russie	Chine*	Inde	Japon	
PIB	En Md€ ppa	2002	10 385	9 423	310,570	1 143,567	408,823	3 675,000
		2006	12 244	11 840	794,637	1 844,651	669,377	3 941,000
		Évolution annuelle moyenne	4,2 %	5,9 %	26,5 %	12,7 %	13,1 %	1,8 %
Population	En M habitants	2002	484	288	143,400	1 294,300	1 065,700	127,100
		2006	492	299	142,400	1 400,000	1 125,800	127,600
		Évolution annuelle moyenne	0,4 %	1,0 %	-0,2 %	2,0 %	1,4 %	0,1 %
Dépenses de Défense	En Md€ ppa	2002	150,1	309,0	8,128	18,425	11,746	35,280
		2006	160,3	443,9	21,789	31,185	19,865	37,244
		Évolution annuelle moyenne	2,2 %	5,9 %	28,0 %	14,1 %	14,0 %	1,4 %
Effectif militaire	En milliers	2002	2 152	1 506	969	2 280	1 294	240
		2006	1 826	1 355	1 027	2 255	1 325	260
		Évolution annuelle moyenne	-3,6 %	-2,4 %	1,5 %	-0,3 %	0,6 %	2,0 %
Dépense de Défense/PIB	En %	2002	1,4	3,3	2,6	1,6	2,9	1,0
		2006	1,3	3,7	2,7	1,7	3,0	0,9
Dépenses de Défense/habitant	En €	2002	310	1 073	57	14	11	278
		2006	326	1 483	153	22	18	292

* Chiffres du budget officiel, hors effet de parité de pouvoir d'achat

Sources : Mémoire Otan, International Institute for Strategic Studies/Military Balance, et observatoire économique de la Défense

États-Unis : hors dépenses Irak

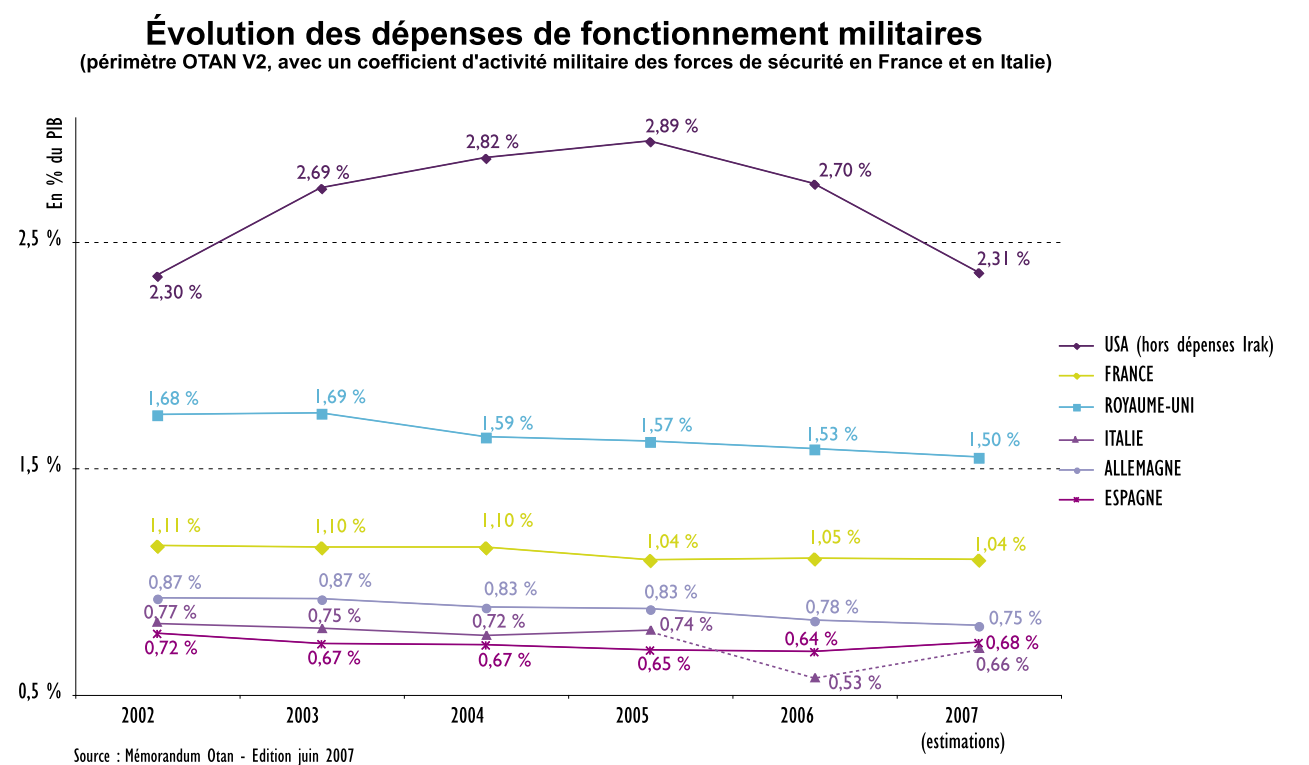
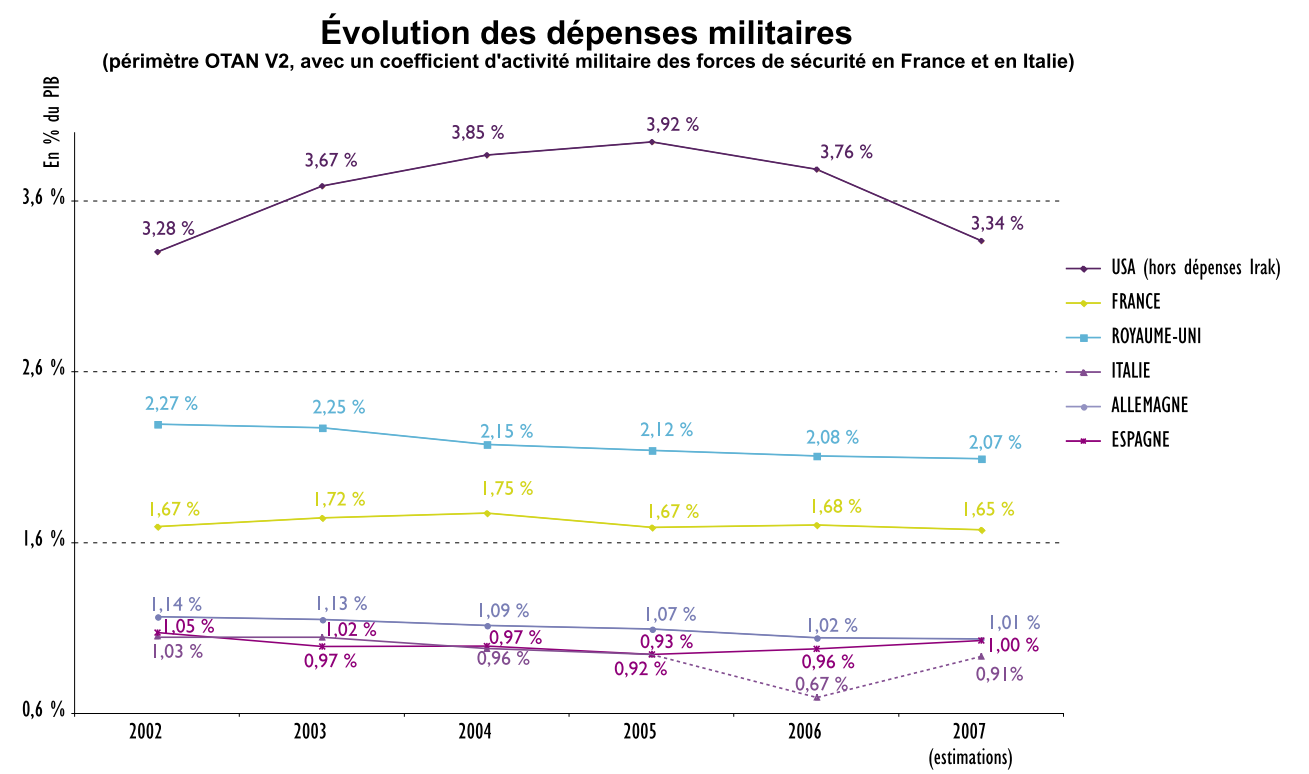
Union européenne, États-Unis, Chine, Russie, Inde et Japon Données 2006

	Dépenses de Défense (hors pensions)			Dépenses en capital de Défense			Dépenses en R&D de Défense		
	en M€ ppa	en % du PIB	par habitant (en €)	en M€ ppa	en % du budget de Défense	en % du PIB	en M€ ppa	en % du budget de Défense	en % du PIB
Royaume-Uni	38 325	2,08 %	636	10 145	26,5 %	0,6 %	3 867	10,1 %	0,2 %
France	30 098	1,69 %	479	11 280	37,5 %	0,6 %	3 864	12,8 %	0,2 %
Allemagne	23 292	1,01 %	282	5 700	24,5 %	0,2 %	985	4,2 %	0,0 %
Espagne	10 766	1,0 %	245	3 573	33,2 %	0,3 %	1 479	13,7 %	0,1 %
Italie	10 604	0,7 %	182	2 250	21,2 %	0,1 %	381	3,6 %	0,0 %
Pays-Bas	6 737	1,3 %	410	1 677	24,9 %	0,3 %	54	0,8 %	0,0 %
Grèce	5 281	2,2 %	474	1 174	22,2 %	0,5 %	4	0,1 %	0,0 %
Suède (1)	3 939	1,5 %	438	2 592	65,8 %	1,0 %	413	10,5 %	0,2 %
Belgique	2 671	0,8 %	255	296	11,1 %	0,1 %	7	0,3 %	0,0 %
Danemark	2 195	1,2 %	404	450	20,5 %	0,3 %	9	0,4 %	0,0 %
Portugal	2 163	1,1 %	203	489	22,6 %	0,3 %	7	0,3 %	0,0 %
Finlande (1)	1 937	1,3 %	371	542	28,0 %	0,4 %	44	2,3 %	0,0 %
Autriche (1)	1 810	0,7 %	221	498	27,5 %	0,2 %	0	0,0 %	0,0 %
Irlande (1)	688	0,5 %	171	120	17,5 %	0,1 %	0	0,0 %	0,0 %
Luxembourg	147	0,5 %	320	20	13,6 %	0,1 %	0	0,0 %	0,0 %
Pologne	6 820	1,4 %	179	2 039	29,9 %	0,4 %	72	1,1 %	0,0 %
Roumanie	3 165	1,6 %	147	989	31,2 %	0,5 %	0	0,0 %	0,0 %
République tchèque	3 107	1,6 %	304	833	26,8 %	0,4 %	33	1,0 %	0,0 %
Hongrie	1 652	1,0 %	164	317	19,2 %	0,2 %	1	0,0 %	0,0 %
Bulgarie	1 406	2,1 %	183	237	16,9 %	0,4 %	0	0,0 %	0,0 %
Slovaquie	1 291	1,6 %	239	292	22,6 %	0,4 %	12	1,0 %	0,0 %
Slovénie	644	1,5 %	322	93	14,4 %	0,2 %	0	0,0 %	0,0 %
Lituanie	533	1,1 %	157	125	23,5 %	0,3 %	0	0,0 %	0,0 %
Lettonie	422	1,4 %	185	111	26,3 %	0,4 %	0	0,0 %	0,0 %
Estonie	321	1,5 %	239	106	33,0 %	0,5 %	0	0,0 %	0,0 %
Chypre (1)	229	1,6 %	268	33	14,4 %	0,2 %	0	0,0 %	0,0 %
Malte (1)	39	0,8 %	98	28	71,6 %	0,6 %	0	0,0 %	0,0 %
Ensemble Union européenne	160 282	1,31 %	326	46 009	28,7 %	0,4 %	11 232	7,0 %	0,1 %

États-Unis	443 880	3,7 %	1 483	124 920	28,1 %	1,1 %	67 062	15,1 %	0,6 %
-------------------	----------------	--------------	--------------	----------------	---------------	--------------	---------------	---------------	--------------

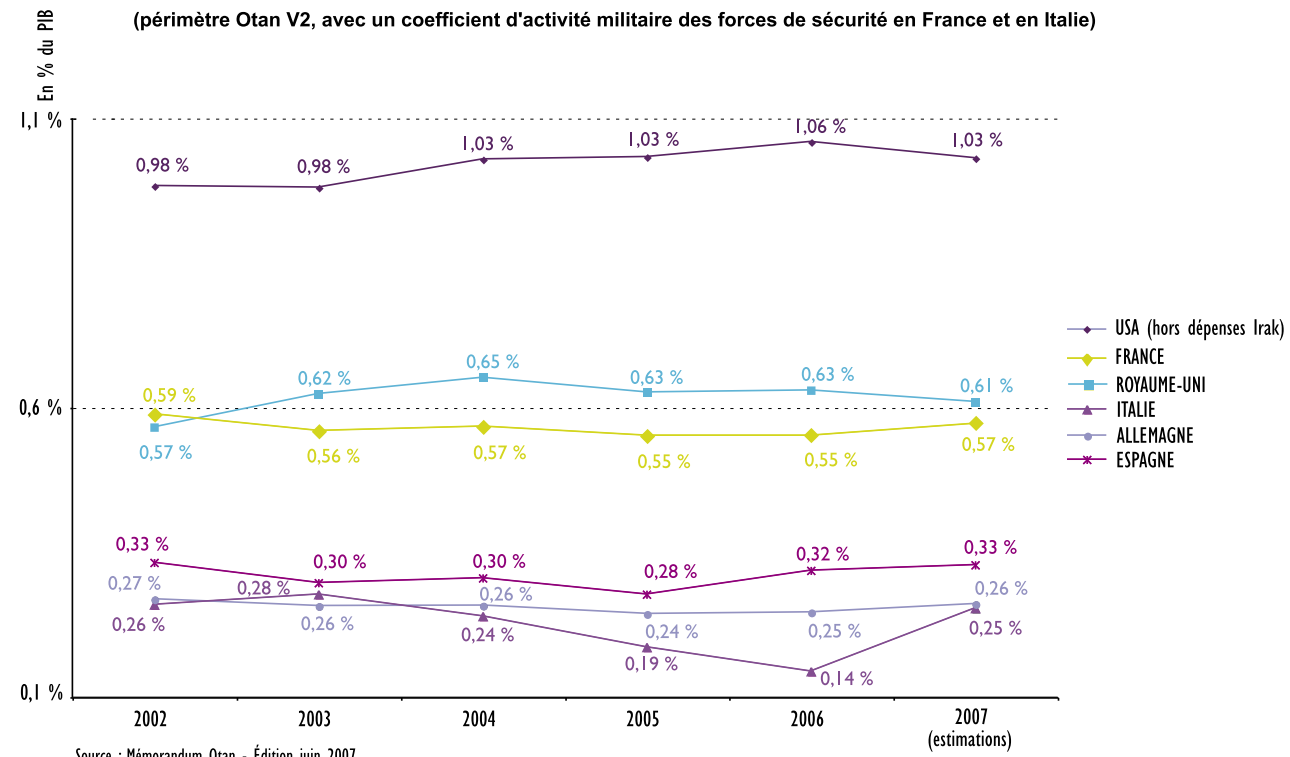
Les 4 grands pays asiatiques			
Chine*	31 200	1,7 %	22
Russie	21 800	2,7 %	154
Inde	19 900	3,0 %	18
Japon	37 200	0,9 %	291

(1) Pays hors Otan
 € ppa : convertis aux parités de pouvoir d'achat de l'euro en France
 Sources : Otan, ISS, calculs ministère de la défense/Observatoire économique de la Défense
 * Pour la Chine, chiffres du budget officiel présentés en dollars et convertis en euros, hors effet de parité de pouvoir d'achat (qui multiplierait les montants monétaires environ par cinq)
 États-Unis : hors dépenses Irak



Évolution des dépenses en capital militaires

(périmètre Otan V2, avec un coefficient d'activité militaire des forces de sécurité en France et en Italie)



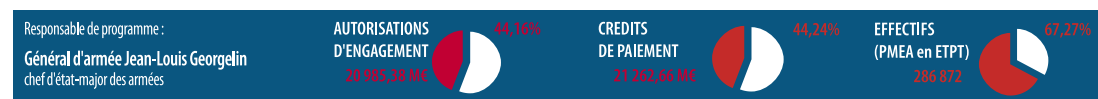
Source : Mémorandum Otan - Édition juin 2007

PROJET DE LOI DE FINANCES

Annexe 02

Fiches programmes

PROGRAMME 178 : PREPARATION ET EMPLOI DES FORCES



1/ Finalités générales

Le programme « Préparation et emploi des forces » (P178) est au cœur de l'activité du ministère de la défense : il couvre la préparation, la mise sur pied et l'emploi opérationnel des armées, directions et services interarmées, sous l'autorité du chef d'état-major des armées (CEMA).

À ce titre, il englobe près de la moitié des crédits et plus des deux tiers des ressources humaines du ministère.

2/ Objectifs du programme

1. Améliorer les moyens de prévention, notamment en matière de renseignement.
2. Tenir la posture de dissuasion nucléaire.
3. Disposer d'une capacité d'intervention extérieure.
4. Renforcer nos capacités de commandement interarmées et interalliées.
5. Assurer la protection du territoire et dans les approches aéromaritimes et renforcer le rôle des armées dans ce domaine.
6. Atteindre les objectifs de préparation et d'activité opérationnelle.
7. Pourvoir au besoin des forces en personnel qualifié et motivé en optimisant les coûts.
8. Assurer le taux de disponibilité technique au meilleur coût.
9. Pourvoir aux besoins en soutien des activités courantes, d'emploi et de préparation des armées.

3/ Les acteurs et actions du programme

Le chef d'état-major des armées est le responsable du programme. Tout en rappelant la primauté de la finalité opérationnelle du programme, la structuration permet de renforcer la cohérence opérationnelle globale de la Défense en s'appuyant sur la cohérence organique de chaque armée.

Le programme comporte sept actions.

L'action 1 « Planification des moyens et conduite des opérations » dont la finalité est de planifier les moyens concourant à l'emploi des forces et de conduire les opérations militaires.

Les actions 2 « Préparation des forces terrestres », 3 « Préparation des forces navales » et 4 « Préparation des forces aériennes » permettent de maintenir et de renforcer l'aptitude des trois composantes à assurer, dans un cadre interarmées, les missions qui leur sont confiées.

La finalité de l'action 5 « Logistique interarmées », placée sous le contrôle du CEMA, est d'assurer le soutien opérationnel interarmées que requiert l'emploi des forces en opération (service de santé des armées, service des essences des armées, Poste interarmées).

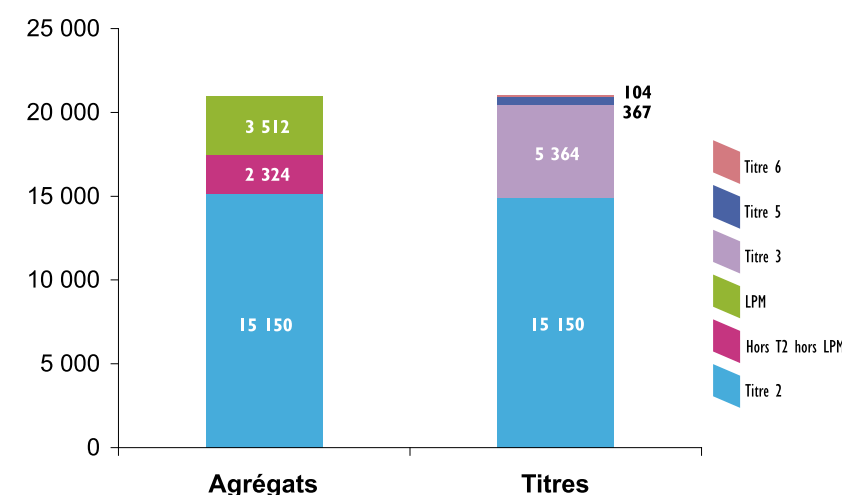
Les actions 6 et 7 constituent l'emploi des forces, finalité de l'existence des armées. L'action « Surcoûts liés aux opérations extérieures » permet aux forces françaises de participer à de nombreuses opérations extérieures, tandis que l'action « Surcoût liés aux opérations intérieures » permet de déployer un dispositif de circonstance dans le cadre de missions de sécurité générale, de sécurité civile et d'aide au service public au moyen des missions intérieures (MISSINT).

Répartition des crédits du programme (en millions d'euros)

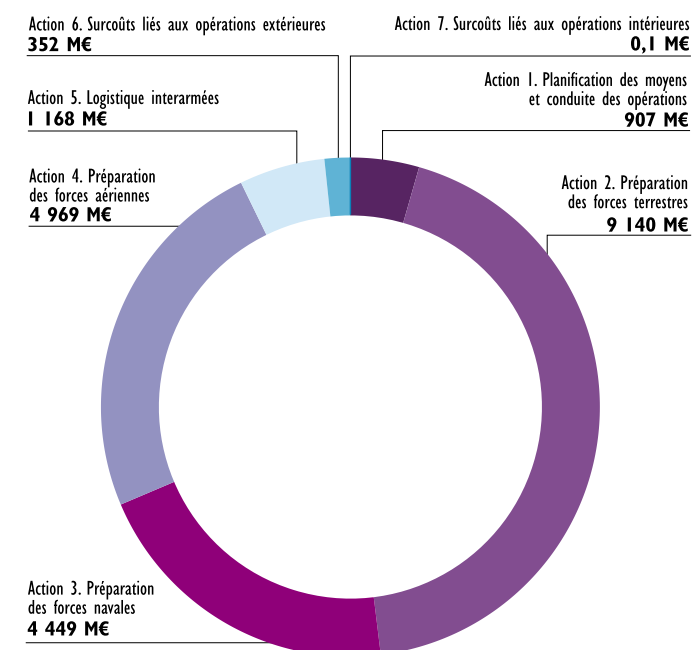
	Titre 2	Agrégat hors titre 2 hors LPM	Agrégat LPM	TOTAL	Rappel LFI 2007
Autorisations d'engagement	15 150,04	2 323,71	3 511,63	20 985,38	20 852,00
Crédits de paiement	15 150,04	2 275,79	3 836,83	21 262,66	21 020,73

Répartition par titre et par action des AE du projet de loi de finances 2008

Répartition par agrégat et par titre des AE (M€)

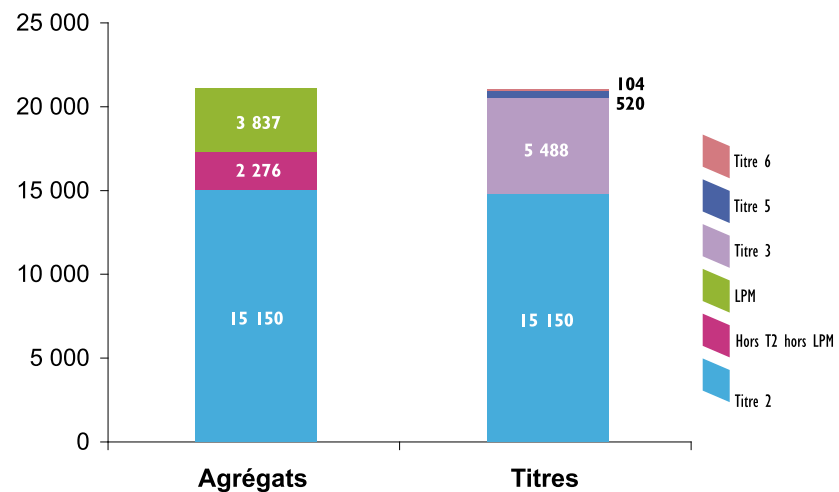


Répartition des AE par action en M€

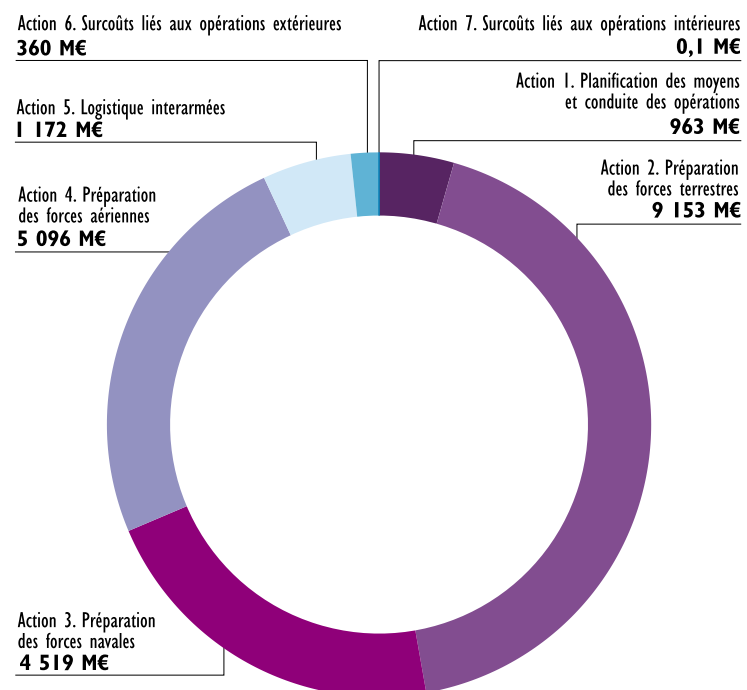


Répartition par titre et par action des CP du projet de loi de finances 2008

Répartition par agrégat et par titre des CP (M€)



Répartition des CP par action en M€

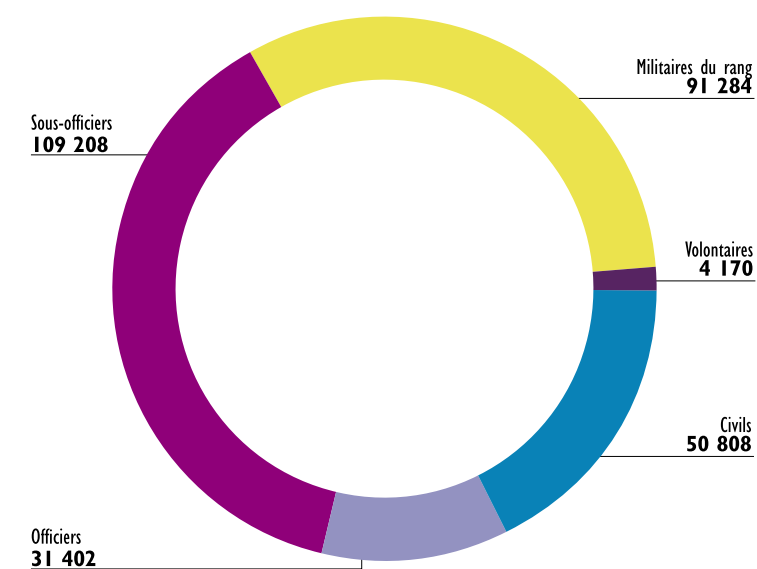


4/ Les effectifs

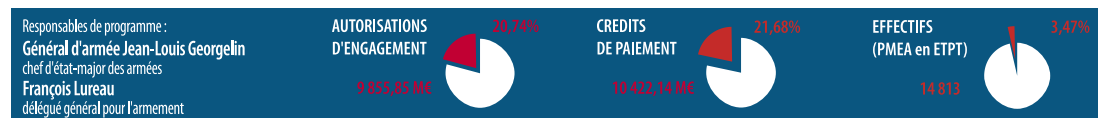
286 872 ETPT.

Les effectifs du P178 représentent 67 % des effectifs du ministère de la défense, 68 % des effectifs militaires et 64 % des effectifs civils.

Répartition des emplois du programme 178 (conformément au plafond ministériel des emplois autorisés)



PROGRAMME 146 : EQUIPEMENT DES FORCES



1/ Finalités générales

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de défense, le programme 146 vise à mettre à la disposition des armées les équipements leur permettant de remplir les missions qui leur sont ordonnées.

Les finalités du programme recouvrent :

- pour les armées, la réalisation du plan d'équipement traduit dans la loi de programmation militaire à partir d'une analyse globale des capacités opérationnelles ;
- pour la délégation générale pour l'armement (DGA), la conduite des opérations d'armement en concourant à la préservation des capacités technologiques et industrielles dans une perspective européenne.

2/ Objectifs du programme

1. Mettre à disposition les équipements des armées en maîtrisant les coûts et les délais.
2. Concourir à la préservation au niveau national et/ou européen, dans le cadre d'une interdépendance librement consentie, des technologies et savoir-faire industriels garants de l'autonomie nationale.
3. Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces.

3/ Les acteurs et actions du programme

Le programme est copiloté par le chef d'état-major des armées (Cema) et le délégué général pour l'armement (DGA). Le Cema est responsable de la préparation et de l'emploi des forces, de la cohérence capacitaire des opérations d'armement, des relations internationales militaires et de la définition du format d'ensemble des armées ; le DGA est quant à lui responsable de la maîtrise d'ouvrage des opérations d'armement, de l'expertise technique et du maintien de la base industrielle et technologique de la défense (BITD).

4/ Une nouvelle nomenclature

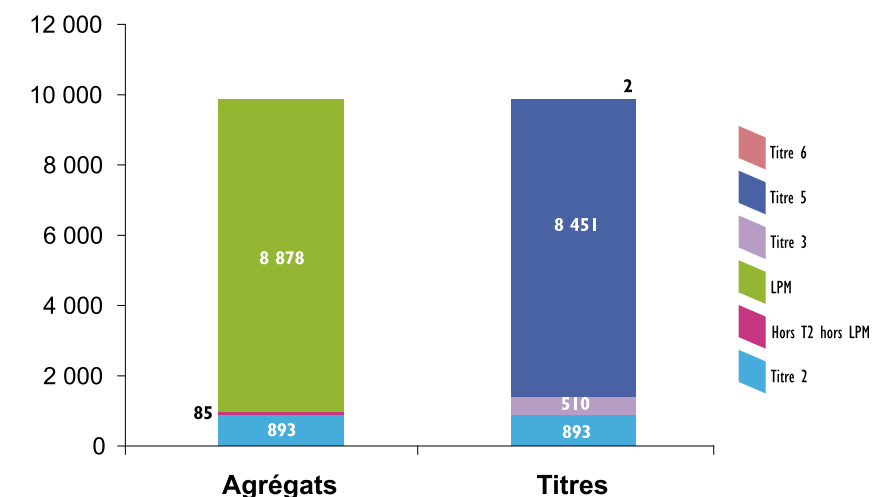
La nomenclature par destination a été aménagée pour présenter les crédits par système de force et capacités maîtresses. Cette modification vise à améliorer la cohérence de la nomenclature du programme avec les structures d'arbitrage capacitaires du ministère de la défense.

Répartition des crédits du programme (en millions d'euros)

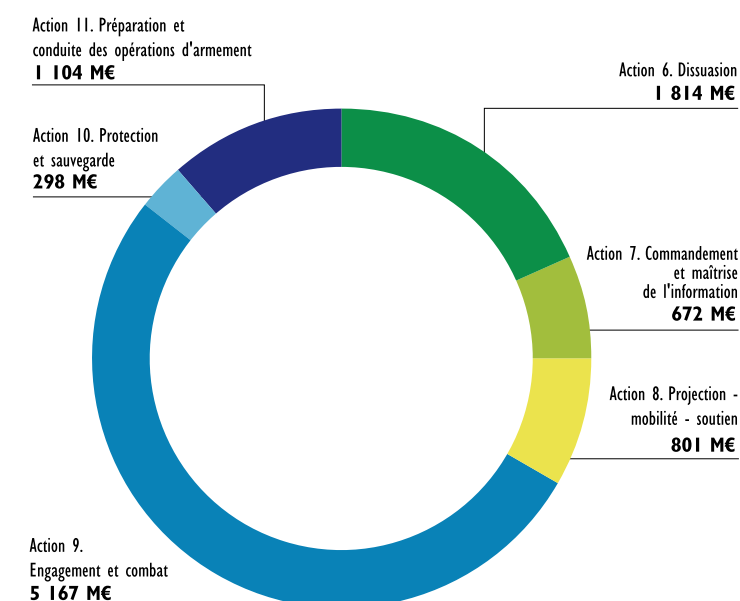
	Titre 2	Agrégat hors titre 2 hors LPM	Agrégat LPM	TOTAL	Rappel LFI 2007
Autorisations d'engagement	892,87	84,89	8 878,09	9 855,85	10 174,17
Crédits de paiement	892,87	107,58	9 421,69	10 422,14	10 405,17

Répartition par titre et par action des AE du projet de loi de finances 2008

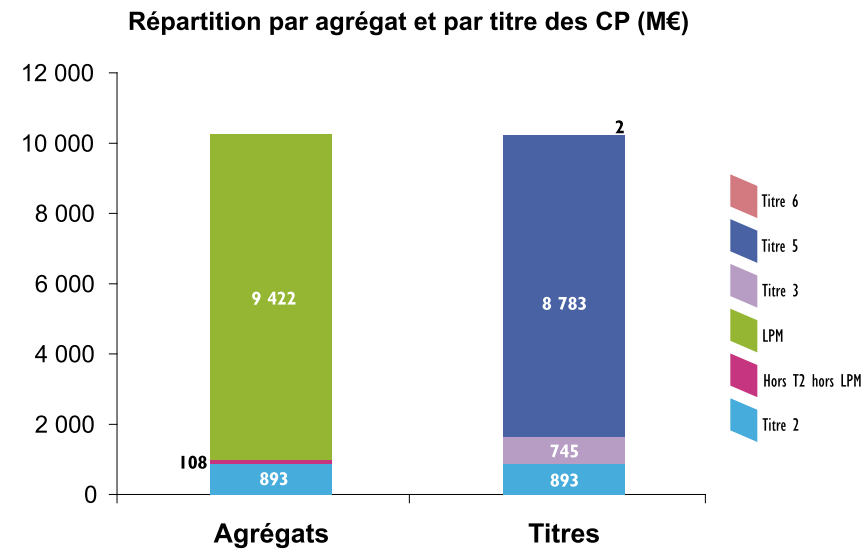
Répartition par agrégat et par titre des AE (M€)



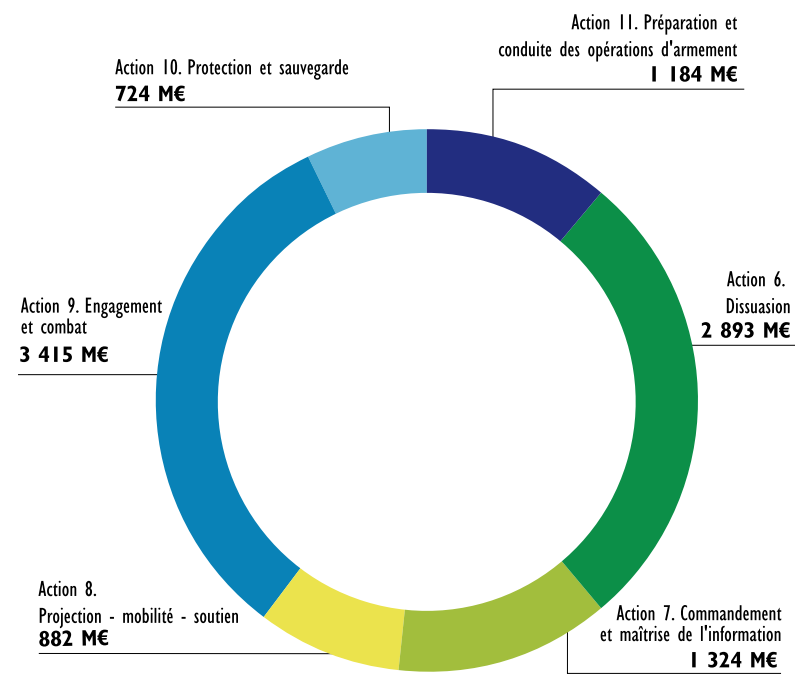
Répartition des AE par action en M€



Répartition par titre et par action des CP du projet de loi de finances 2008



Répartition des CP par action en M€

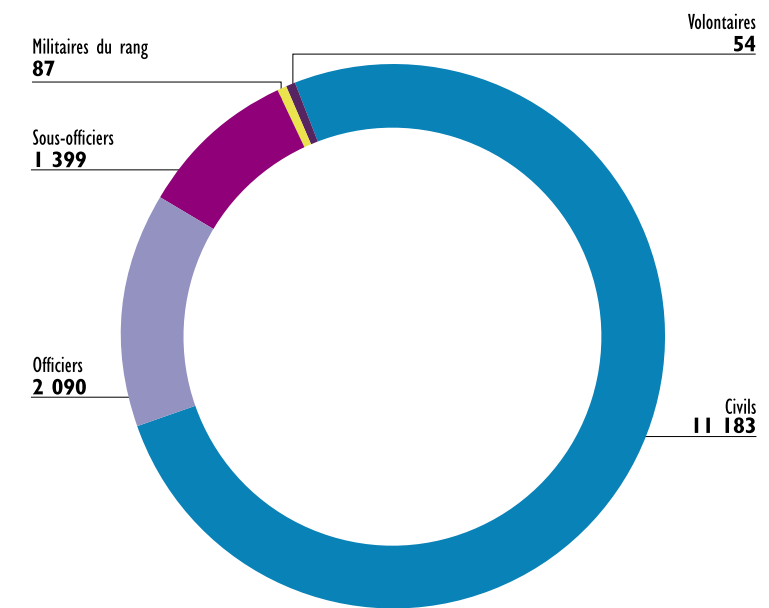


5/ Les effectifs

14 813 ETPT.

Les personnels civils représentent plus de 75 % des effectifs.

Répartition des emplois du programme 146 (conformément au plafond ministériel des emplois autorisés)



PROGRAMME 144 : ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DEFENSE



1/ Finalités générales

Le programme « Environnement et prospective de la politique de défense » (P144) fédère l'ensemble des actions contribuant à éclairer le ministère sur son environnement présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France. Il regroupe des éléments de l'état-major des armées et des directions ayant vocation à élaborer la prospective en matière d'évolution du contexte stratégique, à définir les systèmes de force futurs, à rechercher le renseignement de défense et à contribuer au maintien des capacités industrielles et technologiques cohérentes.

2/ Objectifs du programme

1. Renforcer une démarche prospective européenne en matière de sécurité et de Défense en promouvant une démarche prospective commune.
2. Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DPSD).
3. Développer les capacités technologiques et industrielles nécessaires aux systèmes d'équipement futurs.
4. Veiller au maintien des capacités industrielles nécessaires à la Défense.
5. Optimiser l'activité étatique de promotion à l'exportation dans le domaine de la Défense.
6. Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles.

3/ Les acteurs et actions du programme

Le directeur chargé des affaires stratégiques (DAS) assure la responsabilité du programme. La DAS participe à l'action 1 « Analyse prospective du contexte stratégique » en lien avec l'état-major des armées. Le pilotage prospectif des systèmes de force est conduit au sein de l'action 2 par l'EMA et la DGA. L'action 3 associe la DGSE et la DPSD au titre de la recherche et de l'exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France. La DGA veille, au sein de l'action 4, à la maîtrise des capacités technologiques et industrielles nécessaires à la Défense et anime (action 5) les soutiens aux exportations d'armement. Enfin, l'action 6 « Diplomatie de défense » est animée par l'EMA et la DAS.

Pour exercer ses responsabilités, le responsable du programme s'appuie sur un comité de pilotage et d'orientation politique regroupant l'EMA et les directions présentes au sein de ce programme (DAS, DGA, DGSE, DPSD).

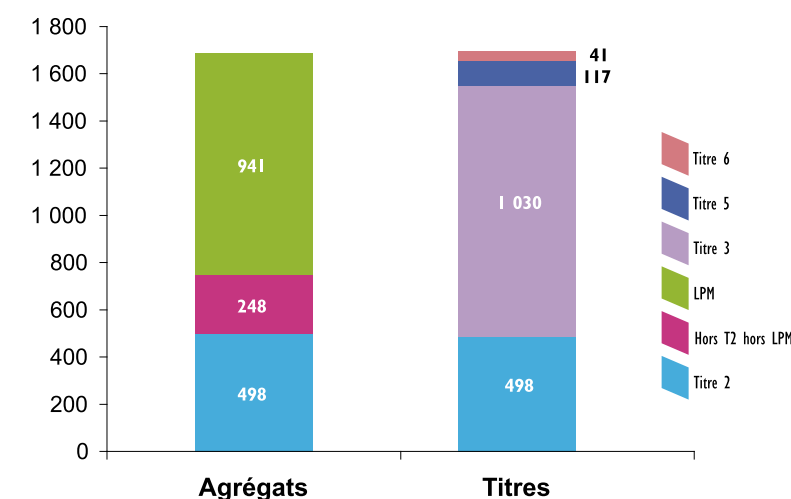
Le programme comporte cinq budgets opérationnels de programme dévolus respectivement à ces cinq entités.

Répartition des crédits du programme (en millions d'euros)

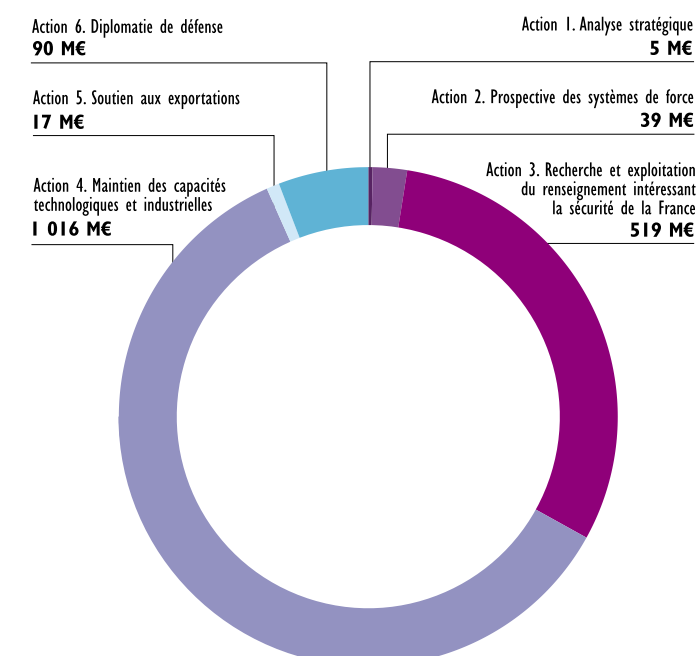
	Titre 2	Agrégat hors titre 2 hors LPM	Agrégat LPM	TOTAL	Rappel LFI 2007
Autorisations d'engagement	498,41	247,53	940,70	1 686,64	1 696,47
Crédits de paiement	498,41	246,14	910,00	1 654,55	1 661,44

Répartition par titre et par action des AE du projet de loi de finances 2008

Répartition par agrégat et par titre des AE (M€)

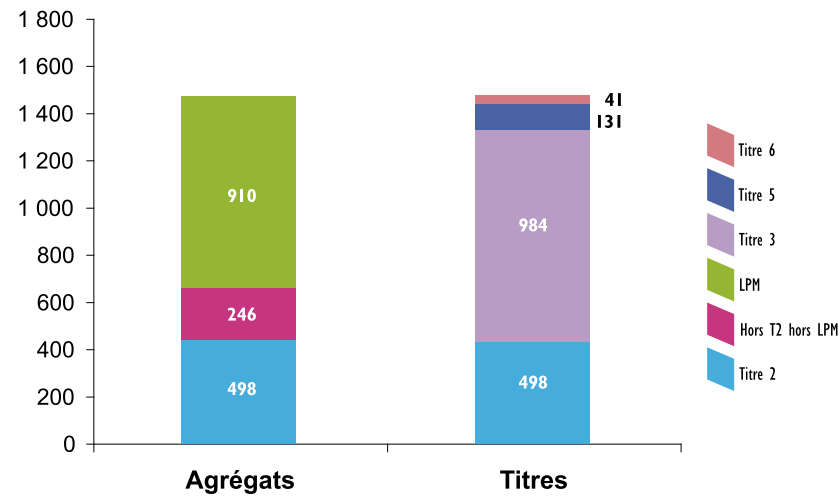


Répartition des AE par action en M€

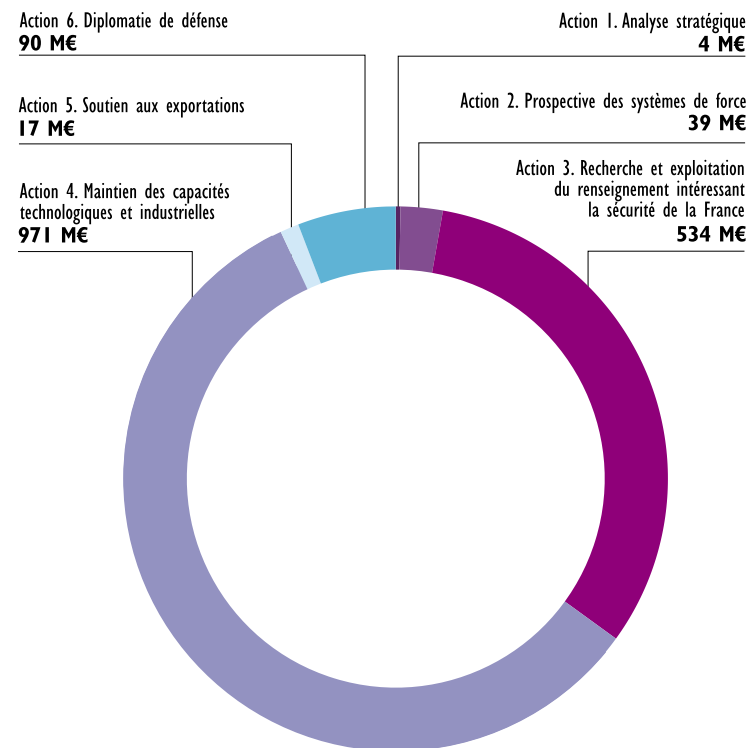


Répartition par titre et par action des CP du projet de loi de finances 2008

Répartition par agrégat et par titre des CP (M€)



Répartition des CP par action en M€

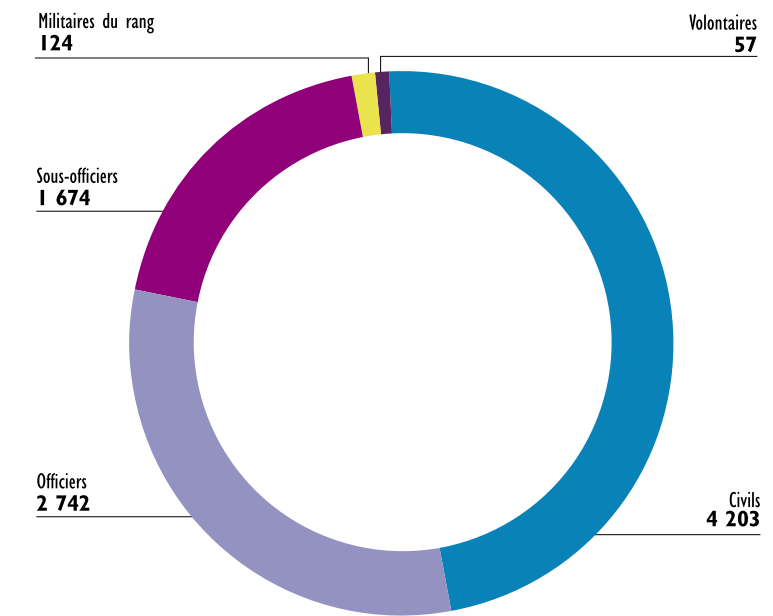


4/ Les effectifs

8 800 ETPT.

52 % d'effectifs militaires.

Répartition des emplois du programme 144 (conformément au plafond ministériel des emplois autorisés)



PROGRAMME 212 : SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE LA DEFENSE



1/ Finalités générales

Le programme « Soutien de la politique de défense » constitue le programme support du ministère de la défense. Il regroupe les grandes fonctions transverses exercées par le cabinet du ministre, le contrôle général des armées (CGA) et la plus grande partie des directions du SGA. Ce dernier est chargé des affaires financières, de la définition et de la mise en œuvre de la politique du personnel civil et militaire, de la gestion du personnel civil, de l'action sociale, des affaires juridiques, de la politique immobilière, domaniale et du logement, de la politique des archives et des bibliothèques et des actions culturelles et éducatives. Le SGA comprend également le service d'infrastructure du ministère, et pilote les crédits d'infrastructure ainsi que les crédits relatifs à l'informatique d'administration et de gestion (titre 5).

2/ Objectifs du programme

1. Respecter les échéances juridiques ou légales.
2. Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.
3. Rationaliser le développement des projets informatiques.
4. Assurer la mise en œuvre de l'action sociale dans les meilleurs délais et au meilleur coût.

3/ Les acteurs et actions du programme

L'action 1 « Direction et pilotage » comprend le ministre, le cabinet civil, le cabinet militaire ainsi que la sous-direction des bureaux du cabinet et les organismes rattachés au ministre ou à son cabinet. Elle comprend aussi le secrétaire d'état à la défense, chargé des anciens combattants et son cabinet.

L'action 2 « Fonction de contrôle » porte sur la fonction ministérielle de contrôle exercée par le contrôle général des armées (CGA).

L'action 3 « Gestion centrale » regroupe cinq des principales directions du secrétariat général pour l'administration (DAF, DAJ, DRH-MD, DMPA, SMG).

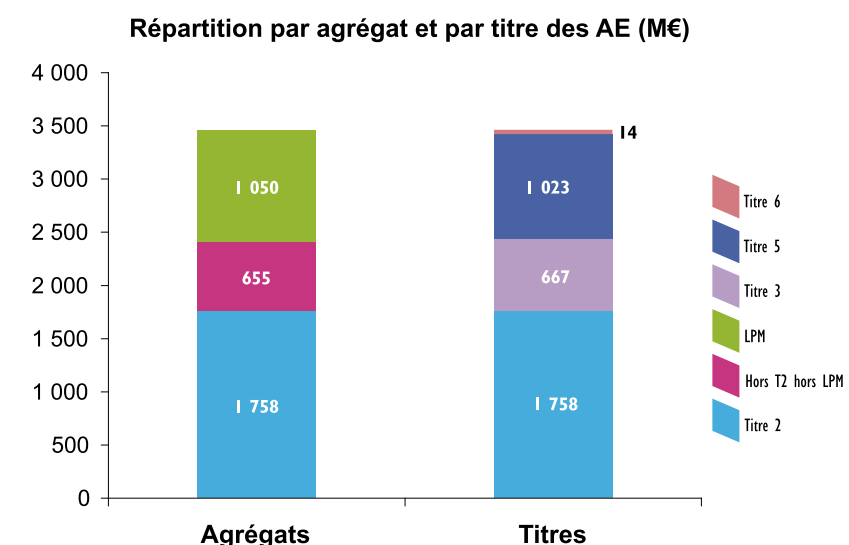
L'action 4 « Politique immobilière » regroupe, d'une part, les moyens du service d'infrastructure de la défense, d'autre part, les crédits d'infrastructure provenant des forces armées et des services.

L'action 5 « Systèmes d'information, d'administration et de gestion » regroupe les crédits destinés à l'informatique de gestion, attribués à l'ensemble des organismes du ministère.

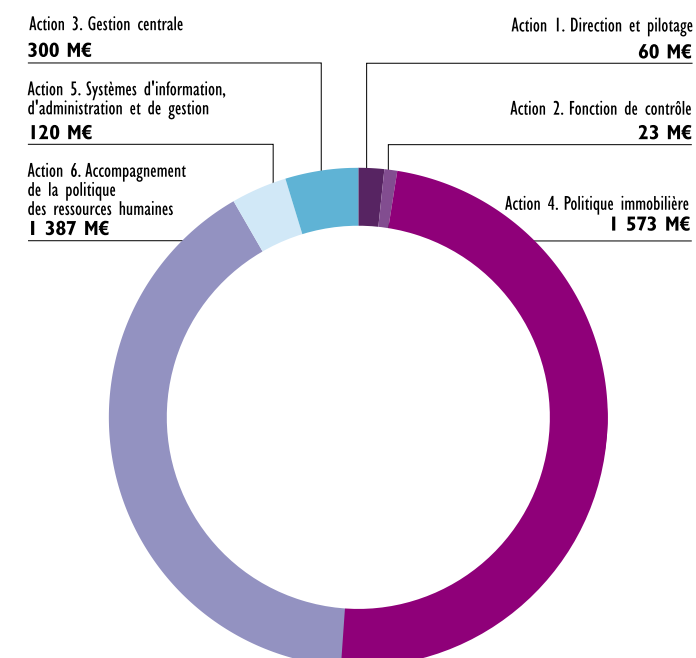
Répartition des crédits du programme (en millions d'euros)

	Titre 2	Agrégat hors titre 2 hors LPM	Agrégat LPM	TOTAL	Rappel LFI 2007
Autorisations d'engagement	1 758,00	654,80	1 049,81	3 462,60	3 113,21
Crédits de paiement	1 758,00	579,19	1 103,16	3 440,34	3 164,01

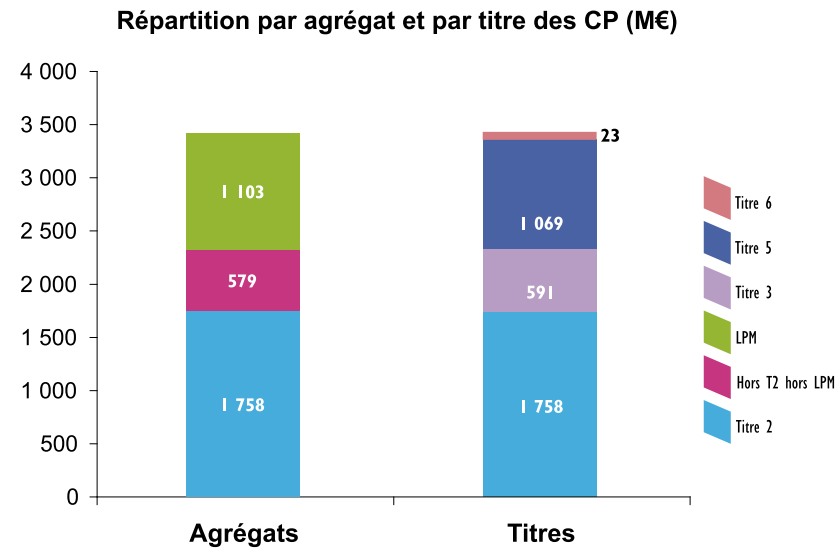
Répartition par titre et par action des AE du projet de loi de finances 2008



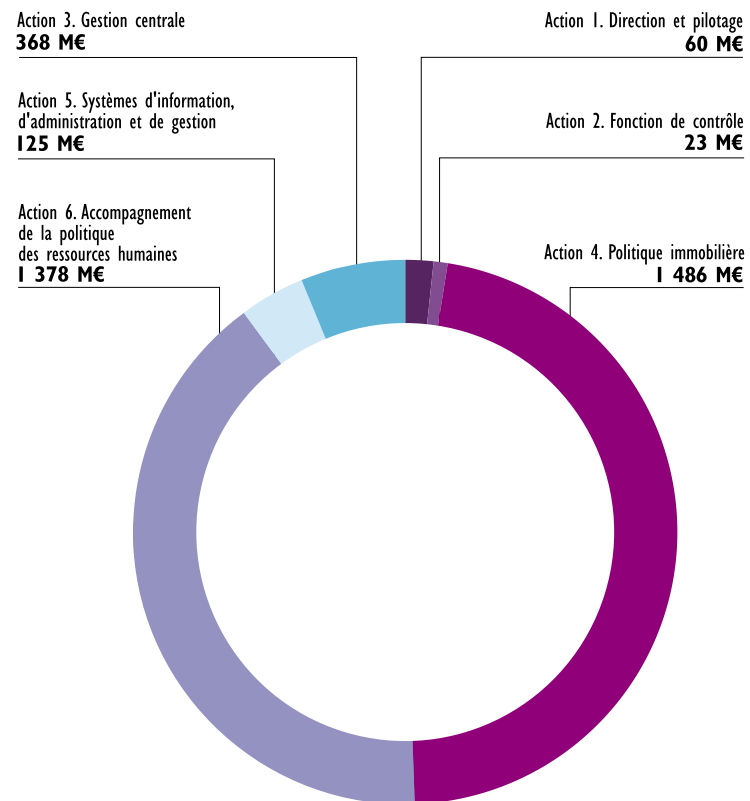
Répartition des AE par action en M€



Répartition par titre et par action des CP du projet de loi de finances 2008



Répartition des CP par action en M€

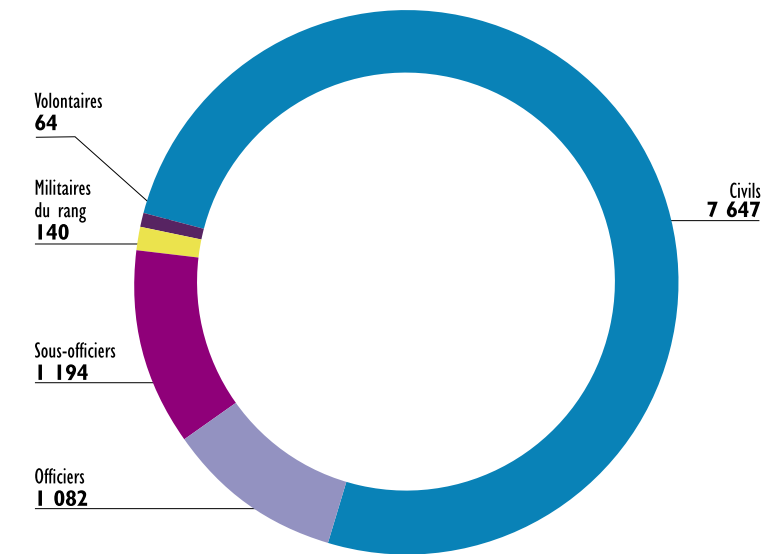


4/ Les effectifs

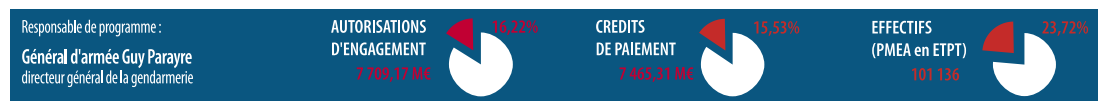
10 127 ETPT.

76 % d'effectifs civils.

Répartition des emplois du programme 212 (conformément au plafond ministériel des emplois autorisés)



PROGRAMME 152 : GENDARMERIE NATIONALE



1/ Finalités générales

Le programme « Gendarmerie nationale » (P152) est axé sur le cœur du métier de la gendarmerie, à savoir : « Veiller à la sûreté publique, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ». Les principaux domaines d'intervention de l'État, auxquels concourent l'ensemble des unités de gendarmerie, sont compétents tant sur le territoire national (maintien de la sécurité publique, protection des personnes et des biens, ordre public, protection des institutions et renfort des unités territoriales) que dans son engagement sur les théâtres d'opérations extérieures. Il est décomposé en cinq actions qui identifient les principaux domaines d'intervention de l'État, auxquels concourt l'ensemble des unités de gendarmerie.

2/ Objectifs du programme

1. Réduire la délinquance générale (objectif stratégique).
2. Réduire la délinquance de voie publique (objectif stratégique).
3. Renforcer les actions engagées contre l'immigration irrégulière organisée (objectif stratégique).
4. Réduire le nombre d'accidents-tués-blessés (objectif stratégique).
5. Adapter la présence sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance.
6. Optimiser l'emploi des forces mobiles.
7. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière.
8. Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits.
9. Optimiser l'emploi des moyens et des personnels.
10. Optimiser les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle.
11. Renforcer l'efficacité de l'action civile et militaire de la France à l'étranger.

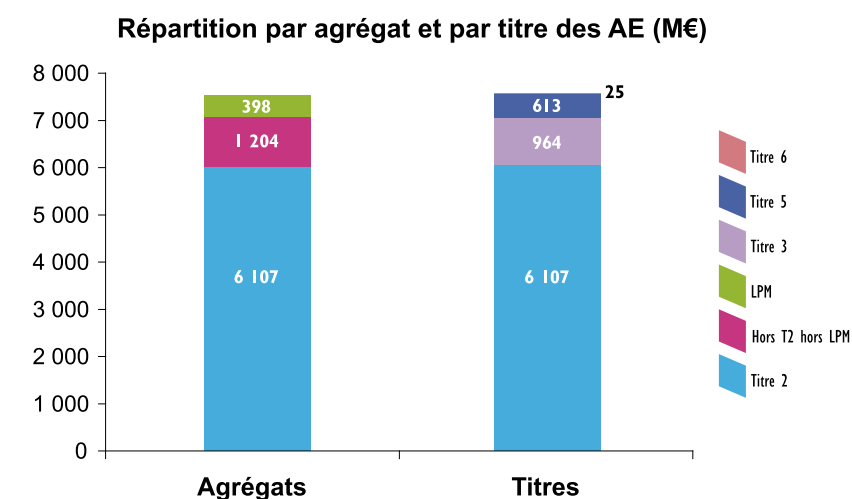
3/ Les acteurs et actions du programme

La gendarmerie nationale, force de sécurité à statut militaire, assure la sécurité de 46 % des Français sur 95 % du territoire national. Pour décliner la stratégie et atteindre les objectifs fixés, le directeur général de la gendarmerie nationale est responsable du programme et assure la répartition des crédits sur cinq actions. L'action 1 correspond au pôle général « Ordre et sécurité publics ». L'action 2 « Sécurité routière » concerne la lutte contre l'insécurité routière. L'action 3 « Police judiciaire et concours à la justice » englobe la totalité des missions judiciaires de la gendarmerie menées sous l'autorité des services du ministère de la justice. L'action 4 « Commandement, ressources humaines et logistiques » reflète le pilotage de fonctions de gestion. L'action 5 « Exercice des missions militaires » permet de prendre en compte la spécificité de l'institution en matière de missions militaires, tant sur le territoire national qu'à l'étranger dans son engagement sur les théâtres d'opération extérieure.

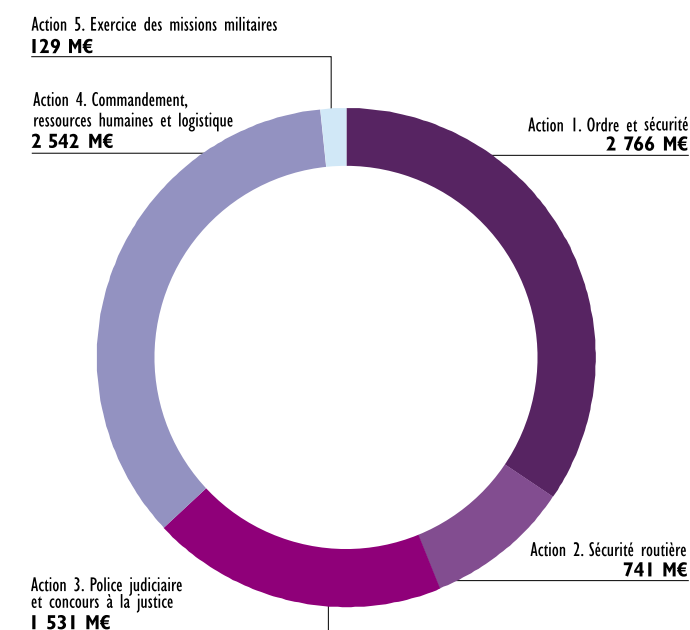
Répartition des crédits du programme (en millions d'euros)

	Titre 2	Agrégat hors titre 2 hors LPM	Agrégat LPM	TOTAL	Rappel LFI 2007
Autorisations d'engagement	6 107,24	1 203,98	397,95	7 709,17	7 911,60
Crédits de paiement	6 107,24	910,87	447,20	7 465,31	7 511,60

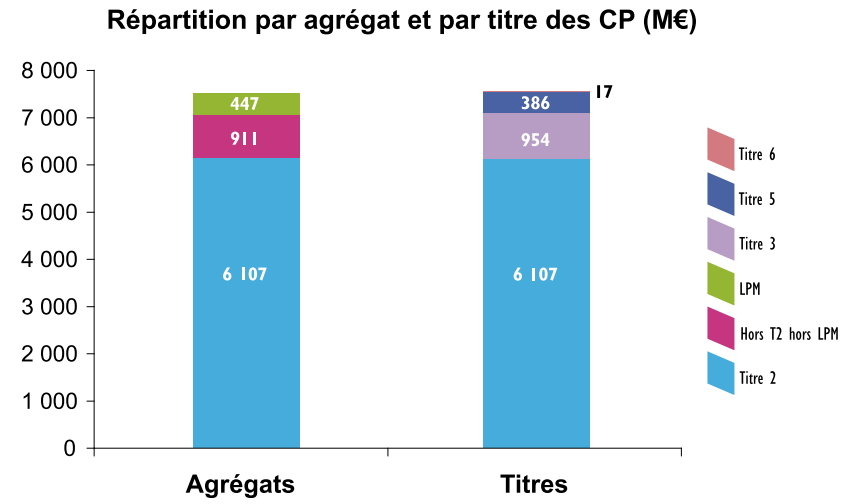
Répartition par titre et par action des AE du projet de loi de finances 2008



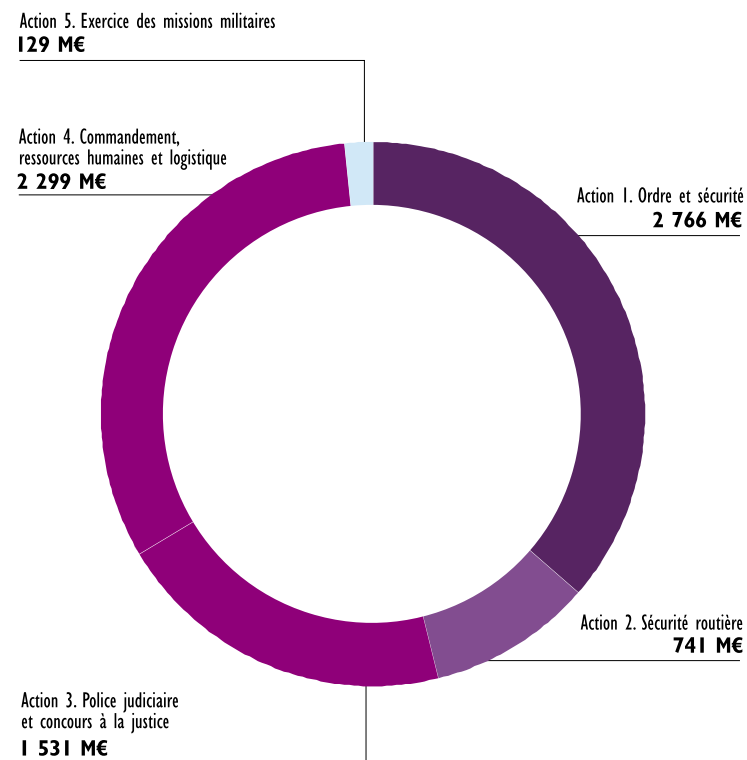
Répartition des AE par action en M€



Répartition par titre et par action des CP du projet de loi de finances 2008



Répartition des CP par action en M€

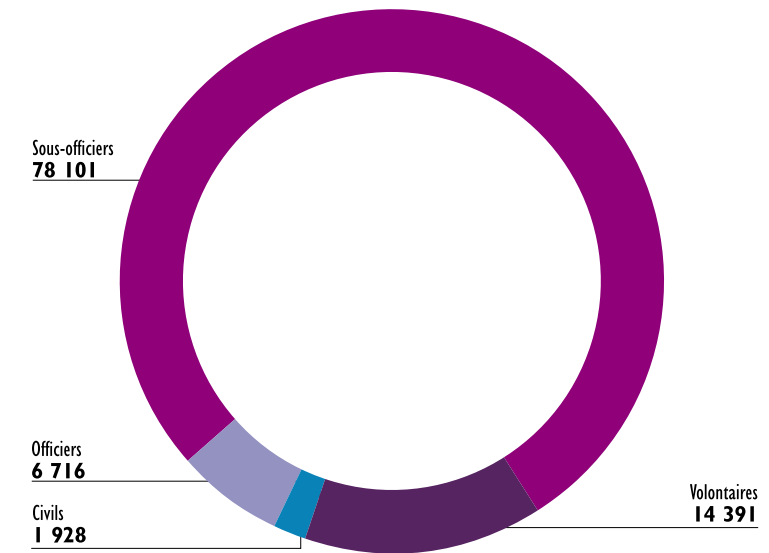


4/ Les effectifs

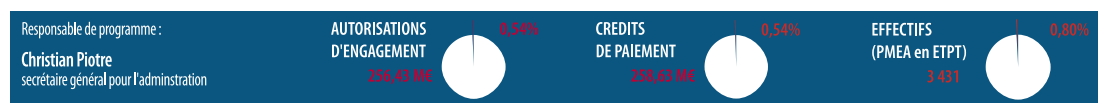
101 136 ETPT.

98 % des effectifs de la gendarmerie sont des militaires.

Répartition des emplois du programme 152 (conformément au plafond ministériel des emplois autorisés)



PROGRAMME 167 : LIEN ENTRE LA NATION ET SON ARMEE



1/ Finalités générales

Le programme « Liens entre la Nation et son armée » concourt au maintien et à la promotion de l'esprit de Défense et de la relation entre la Nation et les autres forces armées. Opérationnel à part entière, il est tourné vers les usagers et le public. Les actions sont mises en œuvre par les directions du ministère ou des opérateurs.

2/ Objectifs du programme

1. Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de Défense par une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) de qualité et pour un coût maîtrisé.
2. Faciliter l'accès aux archives de la Défense.
3. Accroître l'autofinancement des musées.
4. Optimiser la diffusion des vecteurs de communication.

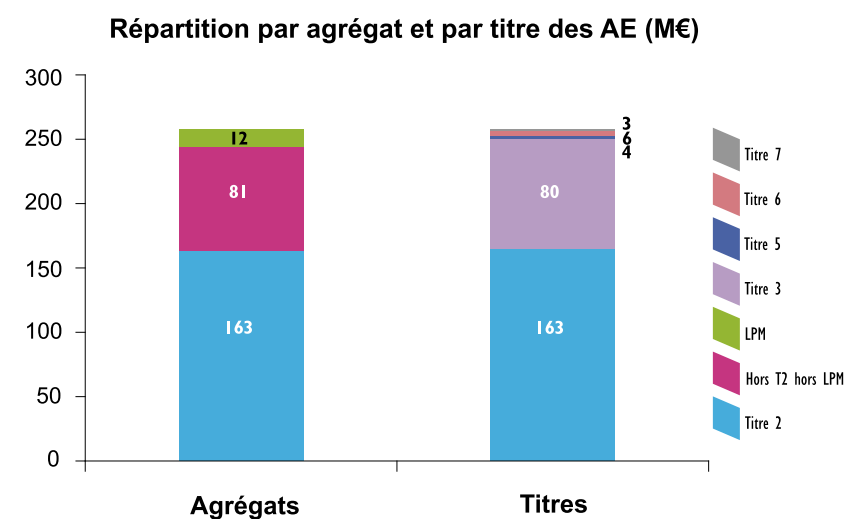
3/ Les acteurs et actions du programme

Le responsable du programme est le secrétaire général pour l'administration. Il supervise les actions conduites par la direction du service national (DSN) pour l'action 1 « Journée d'appel de préparation à la défense » (JAPD) ; la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) et le service historique de la Défense (SHD), pour les actions 2 « Politique de mémoire » et 3 « Promotion et valorisation du patrimoine culturel » et par la délégation à l'information et à la communication du ministère de la défense (DlCoD) pour l'action 4 « Communication ». L'établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) et les musées militaires constituent les opérateurs de l'État de ce programme.

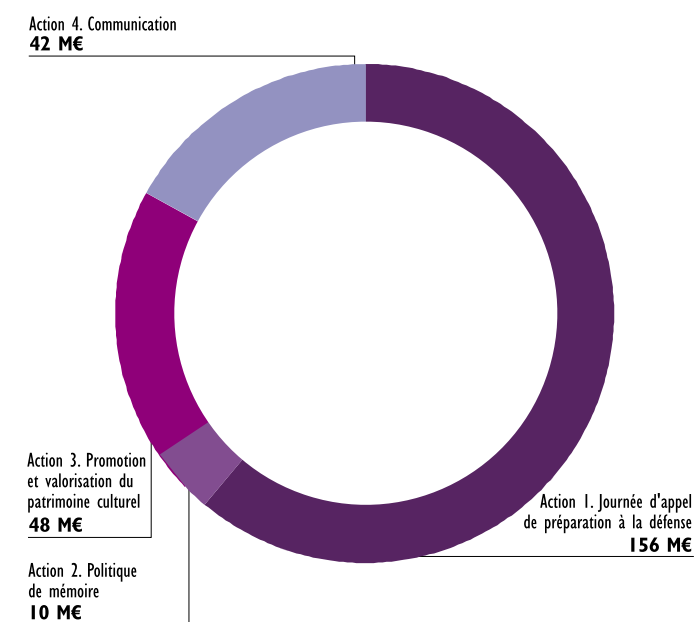
Répartition des crédits du programme (en millions d'euros)

	Titre 2	Agrégat hors titre 2 hors LPM	Agrégat LPM	TOTAL	Rappel LFI 2007
Autorisations d'engagement	163,46	80,87	12,10	256,43	269,40
Crédits de paiement	163,46	80,35	14,82	258,63	264,66

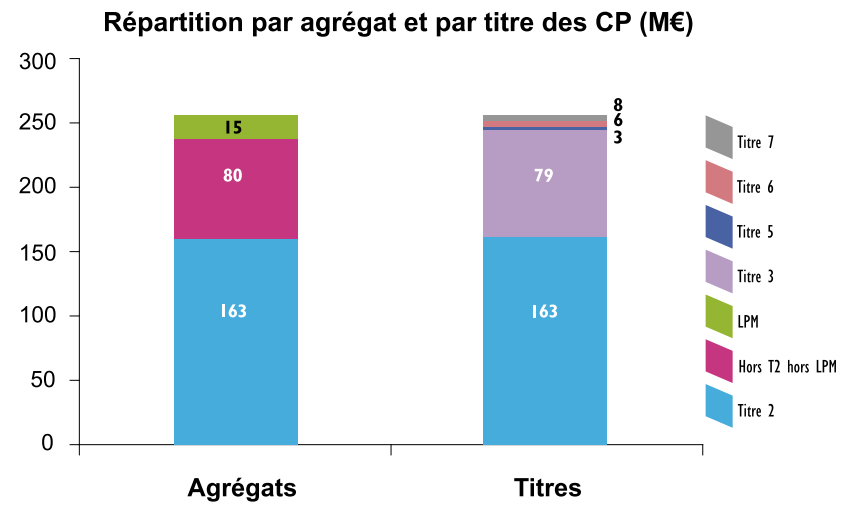
Répartition par titre et par action des AE du projet de loi de finances 2008



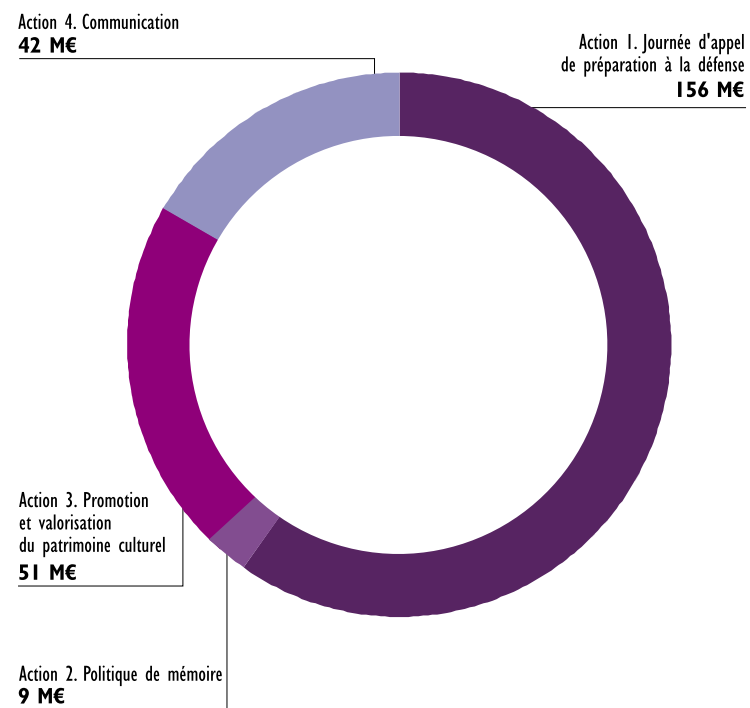
Répartition des AE par action en M€



Répartition par titre et par action des CP du projet de loi de finances 2008



Répartition des CP par action en M€

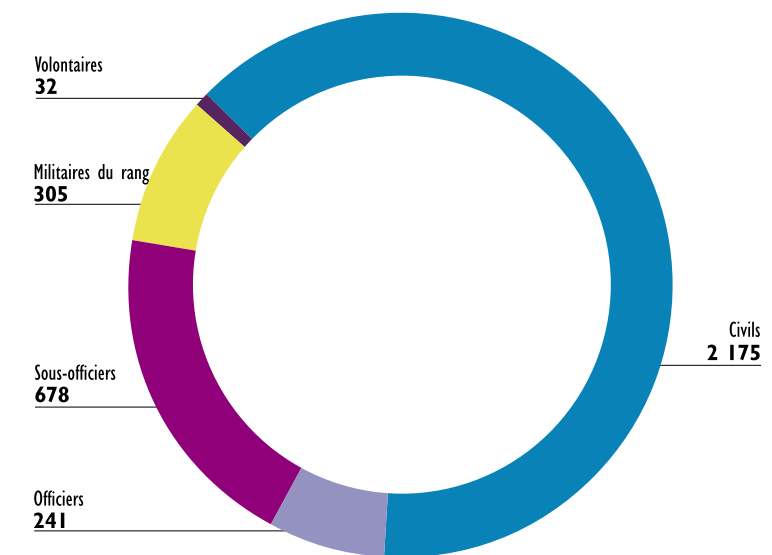


4/ Les effectifs

3 431 ETPT.

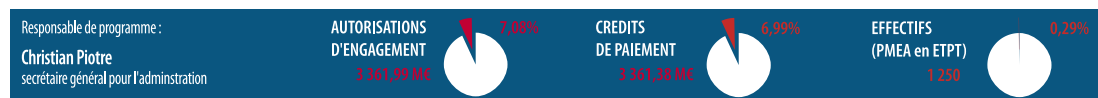
Les effectifs civils représentent 63 % de la totalité du P167.

Répartition des emplois du programme 167 (conformément au plafond ministériel des emplois autorisés)



PROGRAMME 169 : MEMOIRE, RECONNAISSANCE

ET REPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT



1/ Finalités générales

Le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » (P169) retrace l'ensemble des prestations relevant du droit à réparation ou de la reconnaissance attribuées aux bénéficiaires du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG).

2/ Objectifs du programme

1. Liquider les dossiers au moindre coût, avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possible.
2. Régler les prestations de soins médicaux gratuits et d'appareillage au moindre coût et avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possible.
3. Fournir les prestations de l'Onac au moindre coût et avec la meilleure efficacité possible.
4. Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'institution nationale des invalides au meilleur rapport qualité-coût.

3/ Les acteurs et actions du programme

Le responsable du programme est le secrétaire général pour l'administration et sa mise en œuvre incombe à la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) et aux services déconcentrés qui lui sont rattachés.

La dette viagère, action 1 « Administration de la dette viagère », recouvre les dépenses relatives au paiement des pensions militaires d'invalidité (PMI) et de la retraite du combattant.

L'action 2 « Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité » concerne les droits ouverts à des titulaires d'une pension militaire d'invalidité.

L'action 3 « Solidarité » concerne des prestations et des avantages particuliers ouverts au titre de la solidarité aux pensionnés ou titulaires d'un titre d'ancien combattant ou victime de guerre.

Le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre prévoit que les sépultures perpétuelles sont entretenues par l'État, action 4 « Entretien des lieux de mémoire ».

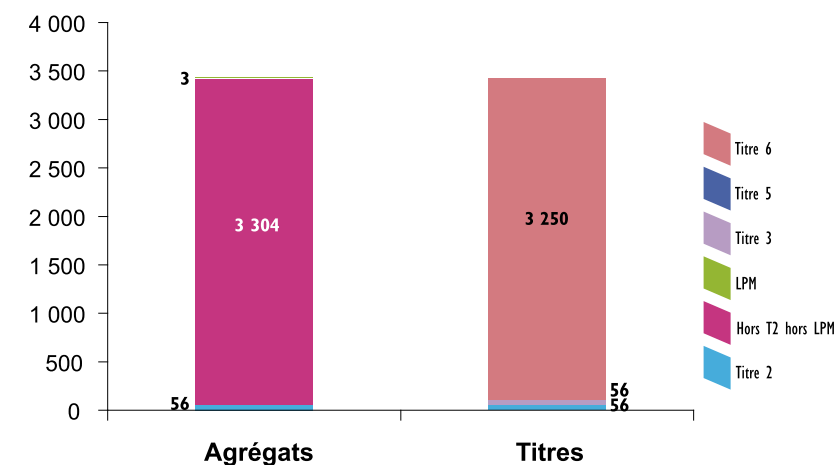
Enfin, l'action 5 « Soutien » regroupe les dépenses directes de soutien des actions 1, 2 et 3 et les dépenses d'administration générale des quatre actions précédentes.

Répartition des crédits du programme (en millions d'euros)

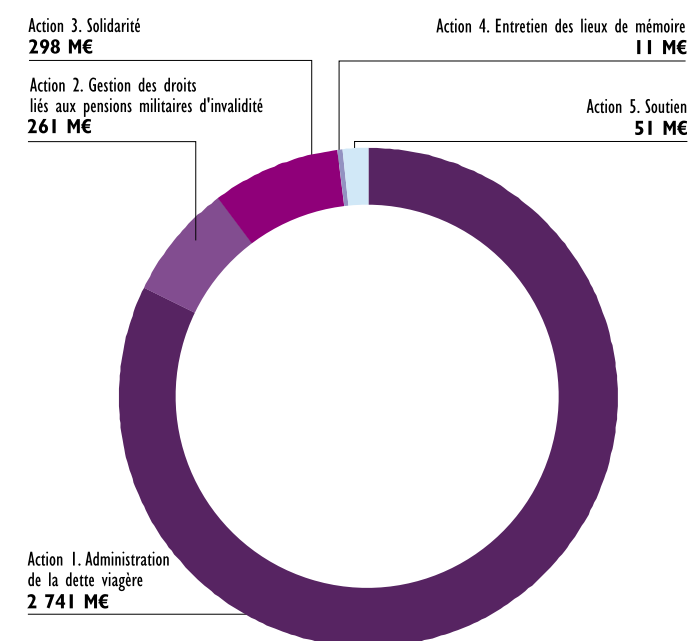
	Titre 2	Agrégat hors titre 2 hors LPM	Agrégat LPM	TOTAL	Rappel LFI 2007
Autorisations d'engagement	55,53	3 303,86	2,60	3 361,99	3 424,21
Crédits de paiement	55,53	3 303,72	2,13	3 361,38	3 423,49

Répartition par titre et par action des AE du projet de loi de finances 2008

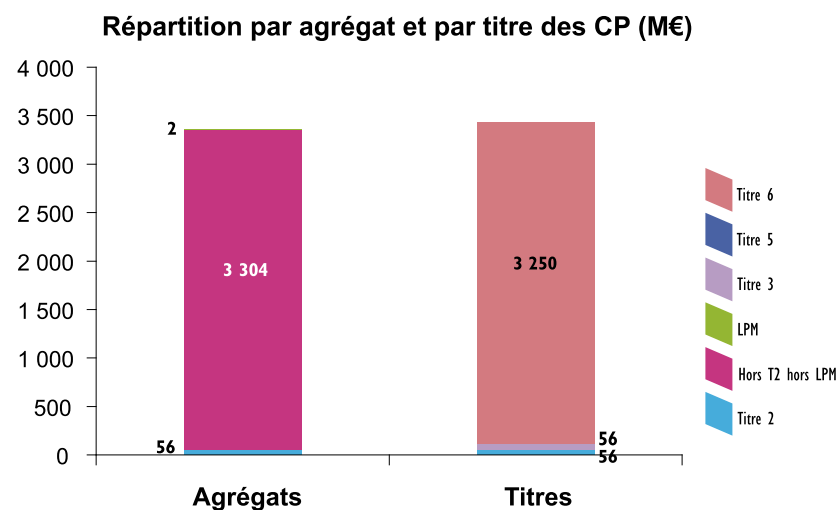
Répartition par agrégat et par titre des AE (M€)



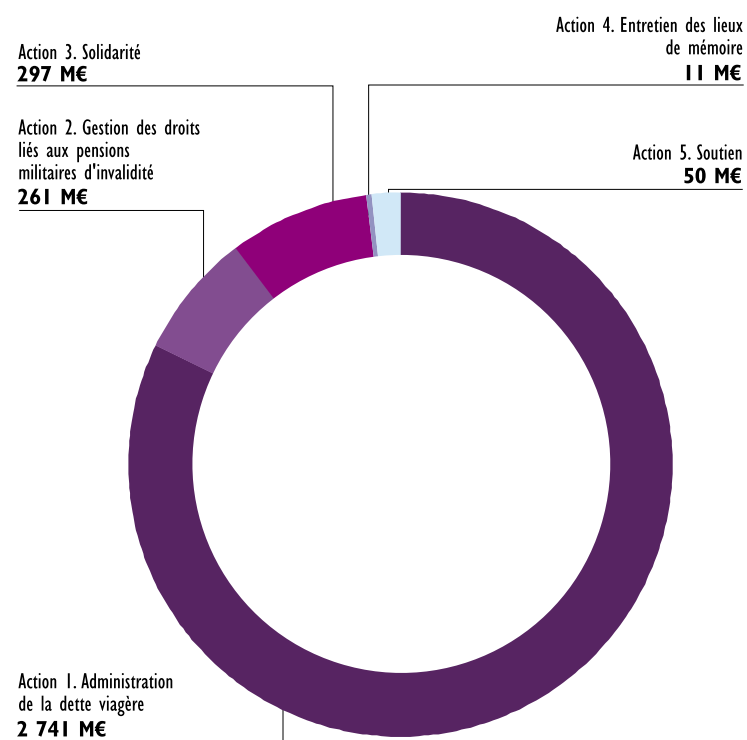
Répartition des AE par action en M€



Répartition par titre et par action des CP du projet de loi de finances 2008



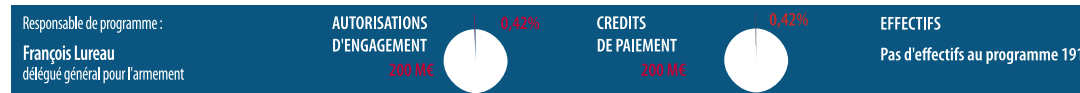
Répartition des CP par action en M€



4/ Les effectifs

1 250 ETPT. 100 % d'effectifs civils.

PROGRAMME 191 : RECHERCHE DUALE



1/ Finalités générales

Le programme « Recherche duale » (P191) intègre les activités de recherche duale – intéressant tant la communauté civile que celle de défense – concourant à la préparation de l'avenir et à la base industrielle et technologique de défense et de sécurité. Il regroupe les crédits de l'ex-BCRD (budget civil de recherche et développement) par lequel le ministère contribuait à l'équilibre financier du CNES.

2/ Objectifs du programme

1. Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile.
2. Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité.

3/ Les acteurs et actions du programme

Ce programme est rattaché à la mission interministérielle sur la recherche. Il est composé de quatre actions conduites par la DGA et définies avec le ministère de la recherche. Les acteurs identifiés sont le ministère de la recherche pour toutes les actions, le centre national d'études spatiales (CNES) pour l'action 3 et le commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour les actions 1, 2 et 4 :

- l'action 1 « Recherche duale en sciences du vivant » (biologie et microbiologie, technologies pour la santé) ;
- l'action 2 « Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication » relatif au domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) ;
- l'action 3 « Recherche duale dans le domaine aérospatial » concerne notamment les systèmes orbitaux, l'environnement spatial, les télécommunications, les microsattellites et les horloges ;
- l'action 4 « Autres recherches et développements technologiques duaux » regroupe les efforts dans les domaines scientifiques et technologiques, les micro- et nano-technologies, les matériaux et les procédés, les technologies de l'énergie, la connaissance de l'environnement, l'optique et la physique, l'environnement et le développement durable.

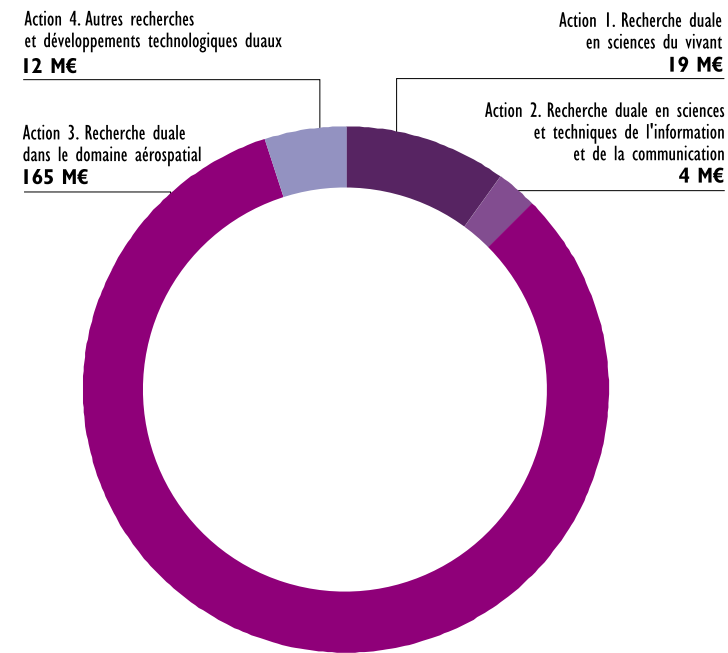
Répartition des crédits du programme (en millions d'euros)

	Titre 2	Agrégat hors titre 2 hors LPM	Agrégat LPM	TOTAL	Rappel LFI 2007
Autorisations d'engagement	-	-	200,00	200,00	198,00
Crédits de paiement	-	-	200,00	200,00	198,00

Tous les crédits relèvent du titre 3.

Répartition par action des AE et CP du projet de loi de finances 2008

(en M€)



4/ Les effectifs

Ce programme ne gère aucun effectif.

Glossaire de la carte des forces françaises déployées hors du territoire métropolitain

Forces sous mandat international

- **SHAPE** : *Supreme Headquarters Allied Powers.*
- **JFC NAP** : *Joint Force Command Naples.*
- **KFOR / MINUK** : Kosovo Force / Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (UNMIK ou *United Nations Interim Administration Mission in Kosovo*, en anglais). Au Kosovo, la France est un contributeur majeur de la KFOR (forces au Kosovo) avec près de 2 000 hommes, soit le 3^e contingent en effectifs après l'Allemagne et l'Italie. La France en a pris le commandement le 1^{er} septembre 2007 pour un an. La KFOR a pour mandat principal d'assurer un environnement sécurisé permettant à la Minuk, aux organisations internationales et aux institutions provisoires de mener à bien leur action.
- **ALTHEA** : La France est engagée militairement en Bosnie depuis l'été 1992. Elle déploie actuellement environ 300 militaires au sein de l'opération de l'Union européenne Althéa. L'opération française est baptisée Astrée.
- **EUPM** : *European Union Police Mission* (ou Mission de police civile de l'Union européenne, en français).
- **EUMM** : *European Union Monitoring Mission* (ou Mission de surveillance en ex-Yougoslavie, en français).
- **NHQ Skopje** : *Nato Headquarters Skopje.*
- **MLO Belgrade** : *Military Liaison Office in Belgrade.*
- **MONUG** : Mission des Nations unies en Géorgie. Cette mission a été établie en août 1993 pour vérifier le respect de l'accord de cessez-le-feu conclu entre le Gouvernement de la Géorgie et les autorités abkhazes de Géorgie.
- **FMO** : Force multinationale d'observation au Sinaï (MFO ou *Multinational Force and Observers*, en anglais).
- **FINUL** : Force intérimaire des Nations unies au Liban.
- **ONUCI** : Opération des Nations unies en Côte-d'Ivoire. L'Onuci dispose d'environ 8 000 hommes dont environ 200 français. Elle est déployée sur le théâtre ivoirien depuis octobre 2004.
- **MONUC** : Mission des Nations unies en République démocratique du Congo.
- **DORCA / AMIS 2** : voir ci-dessous ÉPERVIER dans « Forces temporaires ».
- **MINUEE** : Mission des Nations unies en Éthiopie et en Érythrée.
- **MINUL** : Mission des Nations unies au Liberia.
- **MINUSTAH** : Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti.

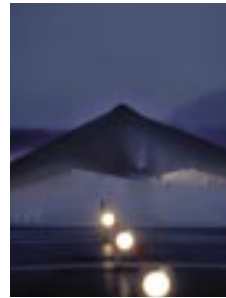
Forces temporaires

- **BALISTE** : L'opération Baliste a été déclenchée le 15 juillet 2006, à la suite des hostilités engagées entre Israël et le Hezbollah au Liban.
- **ARAMIS** : Depuis 1996, le dispositif Aramis assure la surveillance des frontières entre le Cameroun et le Nigeria, ces deux pays se disputant la presqu'île de Bakassi, riche en hydrocarbures, depuis 1993.
- **CORYMBE** : L'opération Corymbe est une opération militaire conduite par la marine nationale et visant à assurer une présence au large des côtes d'Afrique de l'Ouest depuis 1990.
- **BOALI / FOMUC** : Afin d'assurer le maintien de la sécurité intérieure de la République centrafricaine, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) et la France participent aux côtés des Forces armées centrafricaines (Faca), souveraines sur leur territoire national, au rétablissement et à la conservation de la paix intérieure, en fournissant des effectifs, des moyens logistiques et en dispensant des actions de formation.
- **ÉPERVIER** : Le dispositif français Épervier a été mis en place au Tchad en février 1986 afin de contribuer au rétablissement de la paix et au maintien de l'intégrité territoriale du Tchad.
- **Detair Lomé** : Le détachement air (DETAIR) de Lomé est placé sous contrôle opérationnel de Licorne.
- **LICORNE** : Les missions de Licorne en Côte-d'Ivoire consistent, en plus de la protection des ressortissants français et étrangers, notamment à Abidjan, à contribuer à la sécurité générale dans la zone d'activité des forces internationales, à intervenir au profit de l'Onuci sur sa demande si sa sécurité est menacée, et à participer à la surveillance de l'embargo.

Chargé de projet : Franck Leclerc
Chef du bureau des éditions : LTC Jean-Luc Kriegel
Iconographie : Stéphanie Brandin
Directeur artistique : Marie Saby-Maiorano
Conception maquette : Florence Quagliarini
Graphistes : Cédric Boutet, Thierry Véron, SGT Jean-Dominique Métais, Serge Malivert
Secrétaire de rédaction : Isabelle Valogne-Arnold
Fabrication : Serge Coulpier
Diffusion : LV Ingrid Léon

IMPRESSION : OPALE - ISTR
© Création DICOd septembre 2007

Crédits photos : Dominique Viola/Dicod, Gilles Rolle/DGA Com-REA, SID,
Dassault aviation, Richard Nicolas-Nelson/ ECPAD, Antoine Deluc/ECPAD



PROJET DE LOI DE FINANCES

2008

Budget de la défense